Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office des personnes handicapées du Québec

Rapport annuel 1988-1989

Québec

91-05437/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des personnes handicapées du Québec

Cette édition a été produite par

Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-14188-5
ISSN 0710-6785

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année 1988-1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux et responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec

Marc-Yvan Côté

Québec, avril 1989

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre de la Santé et des Services
sociaux et responsable de l'Office
des personnes handicapées du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous soumets le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec qui couvre l'année 1988-1989.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Paul Mercure

Québec, avril 1989

Table des matières

Message du président 9

Chapitre 1
L'Office des personnes handicapées du Québec 11

1.1 Mission et rôles 11
1.2 Conseil d'administration 11
1.2.1 Membres nommés 11
1.2.2 Membres d'office 12
1.2.3 Principales décisions 12
1.2.4 Vérification interne 12
1.2.5 Planification et évaluation 12
1.2.6 Organigramme 12

Chapitre 2
À part...égale 15

2.1 Développement des connaissances 15
2.2 Application de la politique d'ensemble 15
2.3 Prise en charge des programmes d'aide matérielle 16

Chapitre 3
Le retour et le maintien dans le milieu 17

3.1 Prévention 17
3.2 Diagnostic et traitement 17
3.3 Adaptation-réadaptation 17
3.4 Ressources résidentielles 18
3.5 Maintien à domicile 18
3.6 Le soutien aux familles 18
3.7 Transport 19
3.7.1 Vignettes amovibles 19
3.8 Accessibilité architecturale 19
3.9 Communications 19
3.10 Loisirs et culture 20
3.11 Sécurité du revenu et besoins spéciaux 20
3.12 Activités de jour 20
3.13 Formation des ressources 20

Chapitre 4
Les services éducatifs 23

4.1 Enseignement préscolaire, primaire et secondaire 23
4.2 Éducation des adultes 24
4.3 Formation professionnelle 24
4.4 Enseignement universitaire 24

Chapitre 5
Le travail 25

5.1 Études de faisabilité 25
5.2 Comité sur le développement du travail adapté 26
5.3 Centres de travail adapté 26
5.3.1 Admission 27
5.3.2 Situation financière 27
5.3.3 Caractéristiques des personnes handicapées en centre de travail adapté 27
5.3.4 Subventions versées 28
5.3.5 Association québécoise des entreprises adaptées 28
5.4 Contrats d'intégration au travail 28
5.4.1 Contrats en 1988-1989 30
5.4.2 Bilan du programme 31
5.5 Le plan d'embauche 31

Chapitre 6
Le plan de services et l'aide matérielle 33

6.1 Planification et coordination 33
6.2 Nombre de demandes 33
6.2.1 Répartition régionale des demandes 34
6.2.2 Âge de la clientèle 36
6.2.3 Déficiences de la clientèle 38
6.2.4 Raisons des demandes 40
6.3 Dossiers à traiter et liste d'attente 46
6.4 Aide matérielle accordée 46

Chapitre 7
La promotion des droits 49

7.1 Vie associative 49
7.1.1 Subventions 50
7.2 Droits 51

Chapitre 8
L'organisation administrative 53

8.1 Ressources humaines 53
8.2 Communications 53
8.2.1 Accueil et renseignement 53
8.2.2 Production d'outils d'information 53
8.2.3 Relations publiques 54
8.2.4 Documentation 54
8.3 Ressources financières et matérielles 55

Liste des tableaux

I : Nombre de participants/session/programme/région

II : Subventions versées au CTA

III : Valeur ajoutée moyenne des centres de travail adapté

IV : Personnel des centres de travail adapté

V : Subventions versées aux centres de travail adapté en 1987-1988

VI : Subventions accordées dans le cadre des contrats

VII : Répartition régionale des contrats d'intégration au travail

VIII : Répartition régionale des plans approuvés et des établissements couverts pour chacune des régions

IX : Demandes de plus par rapport à l'année 1987-1988

X : Évolution du nombre de demandes d'aide

XI : Répartition régionale de la clientèle

XII : Âge de la clientèle à l'OPHQ

XIII : Âge de la clientèle à l'OPHQ par région

XIV : Âge de la clientèle par déficience

XIVA : Déficience par âge de la clientèle

XV : Clientèle à l'OPHQ par catégorie de déficience

XVI : Déficience de la clientèle de l'OPHQ par région

XVII : Raison des demandes par déficience

XVIIA : Déficience par raison des demandes

XVIII : Raison des demandes par région

XVIIIA : Raison des demandes dans chaque région

XIX : Aide matérielle autorisée

XX : Répartition des subventions

XXI : Liste des associations subventionnées en 1988-1989

XXII : Répartition des subventions par région administrative

XXIII : État comparatif du budget

XXIV : État de l'évolution des dépenses

Message du président

En parcourant le rapport annuel 1988-1989, on retrouvera l'impact des mouvements amorcés avec l'adoption de *À part... égale* en 1985.

En effet, la réalisation de notre politique d'ensemble est demeurée au cours de la dernière année, au centre des préoccupations et des activités de l'Office.

Parmi les faits saillants de cette année, mentionnons particulièrement l'engagement de l'Office dans la prise en charge par les ministères des programmes d'aide matérielle. L'Office s'est impliqué à tous les niveaux dans les groupes de travail mis en place à cet effet par madame la ministre Thérèse Lavoie-Roux. Certains transferts s'opéreront dès la prochaine année.

La question de l'intégration scolaire a aussi constitué un point fort de l'intérêt de l'Office au cours de cet exercice. L'OPHQ a notamment déposé un mémoire et comparu devant la Commission parlementaire chargée d'étudier le Projet de loi 107. De plus, l'Office a été très actif, dans toutes les régions, auprès des parents et de leurs associations, les accompagnant et les soutenant au besoin dans leurs démarches auprès des commissions scolaires. Toutes ces interventions marquent ainsi une volonté qui s'affirme de plus en plus de voir s'intégrer les enfants qui vivent avec une déficience dans leur école de quartier.

Au chapitre de l'intégration au travail, les centres de travail adapté embauchent dans diverses activités économiques 1 587 personnes handicapées. Ces entreprises montrent de plus une augmentation de 8,9 % de leur valeur ajoutée par rapport à l'année précédente.

Il faut aussi noter que 724 contrats d'intégration au travail ont été signés au cours de l'année. Au fil des ans ce sont 3 397 personnes qui auront bénéficié de ce programme.

Pendant ce temps, 3 299 plans d'embauche approuvés facilitaient l'accès au travail dans 10 331 établissements.

Mentionnons aussi de multiples activités de formation et des contributions variées qui ont mené à une augmentation des services, une collaboration active et une sensibilisation accrue, chez l'ensemble de nos partenaires.

Comme on peut le constater et comme le montre aussi le rapport, l'OPHQ s'efforce d'être présent aux besoins et à la réalité des personnes handicapées et il appuie sans réserve leur volonté de prendre leur place dans la société.

Je remercie en terminant les membres du conseil d'administration et le personnel de l'Office. C'est dans leur fidélité à ses orientations et la constance de leur engagement que je puise la conviction personnelle que nous obtiendrons les résultats que nous attendons.

Paul Mercure

Président-directeur général

Chapitre 1
L'Office des personnes handicapées du Québec

1.1 Mission et rôles

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, d'informer et de conseiller les personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Pour ce faire, l'Office :

- favorise la coordination et la promotion auprès des ministères, des corporations municipales et scolaires et des autres organismes publics ou privés de services répondant aux besoins des personnes handicapées en vue de faciliter leur accès à des logements et à des biens et services, leur déplacement, leur intégration au marché du travail, leur accès aux services d'éducation et leur participation à des activités socio-culturelles et de loisir;
- voit à la préparation des plans de services;
- accrédite et subventionne les centres de travail adapté pour l'emploi de personnes handicapées qui ne pourraient travailler en milieu habituel de travail;
- subventionne un employeur pendant une période d'intégration ou de maintien à l'emploi par un contrat d'intégration au travail signé entre la personne handicapée, l'employeur et l'Office;
- reçoit les plans d'embauche que les employeurs de 50 salariés et plus doivent lui soumettre, et vérifie si les mesures planifiées pour favoriser l'embauche des personnes handicapées sont réalisées;
- subventionne les organismes de promotion pour qu'ils défendent et représentent les intérêts des personnes handicapées;
- à la demande d'une personne handicapée, fait des représentations et l'assiste dans des démarches auprès des ministères, des organismes publics, des corporations municipales et scolaires, des institutions d'enseignement, des établissements et des compagnies d'assurances pour lui assurer l'exercice de ses droits.

1.2 Conseil d'administration

Il y a eu six réunions régulières du Conseil d'administration au cours de l'exercice 1988-1989. Le Comité exécutif a tenu quatre réunions pendant la même période, dont deux sous forme de conférence téléphonique.

1.2.1 Membres nommés

Les personnes suivantes ont fait partie du Conseil d'administration et du Comité exécutif durant cet exercice financier.

Paul Mercure*, président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec;

Lucille Bargiel*, Association de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud de Montréal, St-Bruno;

Robert Bouchard, Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec, représentant des associations de salarié(e)s;

Anne-Marie Castonguay, Association des personnes handicapées de Val Rosier, Rivière-au-Renard;

Eddy Charbonneau, Transport adapté du Joliette métropolitain;

Carl Devost, Conseil du patronat, représentant des associations d'employeurs;

Renée Girard, Polyvalente des Quatre-Vents, saint-Félicien;

Sylvie Godbout, Promotion handicap, Sherbrooke;

Christine Gourgue*, Santé mentale, Hull;

Marius Jacques*, Centre de travail adapté PIR-VIR, Cap-Rouge;

Arthur Leblanc, Association des sourds du Montréal métropolitain, Ville d'Anjou;

Bernard Michaud, Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue;

Jean-Paul Tardif*, vice-président, Association des laryngectomisés, Montréal;

Paule Tremblay, Conseil d'administration du Centre d'accueil et de réadaptation La Maisonnée Laurendière, Terrebonne.

* Membres du Comité exécutif

1.2.2 Membres d'office

Gratien Audet, ministère de la Santé et des Services sociaux;

Yvon Bédard, ministère de l'Industrie et du Commerce;

Christiane Bernard, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

Pauline Champoux-Lesage, ministère de l'Éducation;

Louise Des Trois-Maisons, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science;

Jacques Guyard, ministère des Approvisionnements et Services;

Michel Lambert, ministère du Tourisme;

Robert Lavoie, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu;

Clément Ménard, ministère de la Justice;

Yvon Parenteau, ministère des Transports;

Richard Thériault, ministère des Affaires municipales;

Margaret Whyte, ministère des Communications.

1.2.3 Principales décisions

Voici quelques-unes des résolutions les plus importantes du Conseil d'administration de l'OPHQ cette année.

- Adoption d'un règlement relatif aux vignettes amovibles délivrées aux personnes handicapées en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.
- Adoption d'une position relative au développement du travail adapté.
- Adoption des modifications aux règlements de l'aide matérielle.
- Adoption des politiques de subvention aux centres de travail adapté, aux organismes de promotion et aux employeurs.
- Adoption d'un projet d'étude d'un fonds de compensation pour les personnes handicapées.
- Adoption d'un document relatif au plan de services de la personne.
- Adoption d'une proposition de modification du règlement sur les contrats de service du gouvernement afin d'y inclure les centres de travail adapté.
- Adoption des positions de l'Office des personnes handicapées du Québec concernant les rapports des groupes de travail sur les transferts de programmes de l'aide matérielle (services éducatifs, adaptation de véhicule, adaptation de domicile).

1.2.4 Vérification interne

Depuis 1985, plusieurs mesures ont été prises par l'OPHQ afin d'implanter et de développer la fonction de vérification interne. Celle-ci est maintenant opérationnelle depuis plus de deux ans. Diverses activités reliées principalement à la vérification des budgets de transfert et de fonctionnement de l'Office ont été réalisées sur les exercices 1986 et 1987, conformément au plan quinquennal de vérification retenu par la Direction générale.

Au cours de l'exercice 1988-89, la poursuite de la vérification des budgets de transfert de l'Office a été privilégiée. Un rapport sur la vérification du programme Centres de travail adapté a été déposé en début d'année et la gestion générale et opérationnelle du programme Organismes de promotion a été examinée.

1.2.5 Planification et évaluation

Une politique d'évaluation des programmes internes a été adoptée.

1.2.6 Organigramme

À l'automne 1988, l'organigramme de l'Office a été révisé. Un mandat d'analyse a été donné à une firme-conseil externe. La solution retenue a entraîné la fusion de deux directions, l'intégration du Service des ressources humaines à la Direction de l'administration et l'ajout d'un poste professionnel d'adjoint-e au président directeur-général.

Organigramme

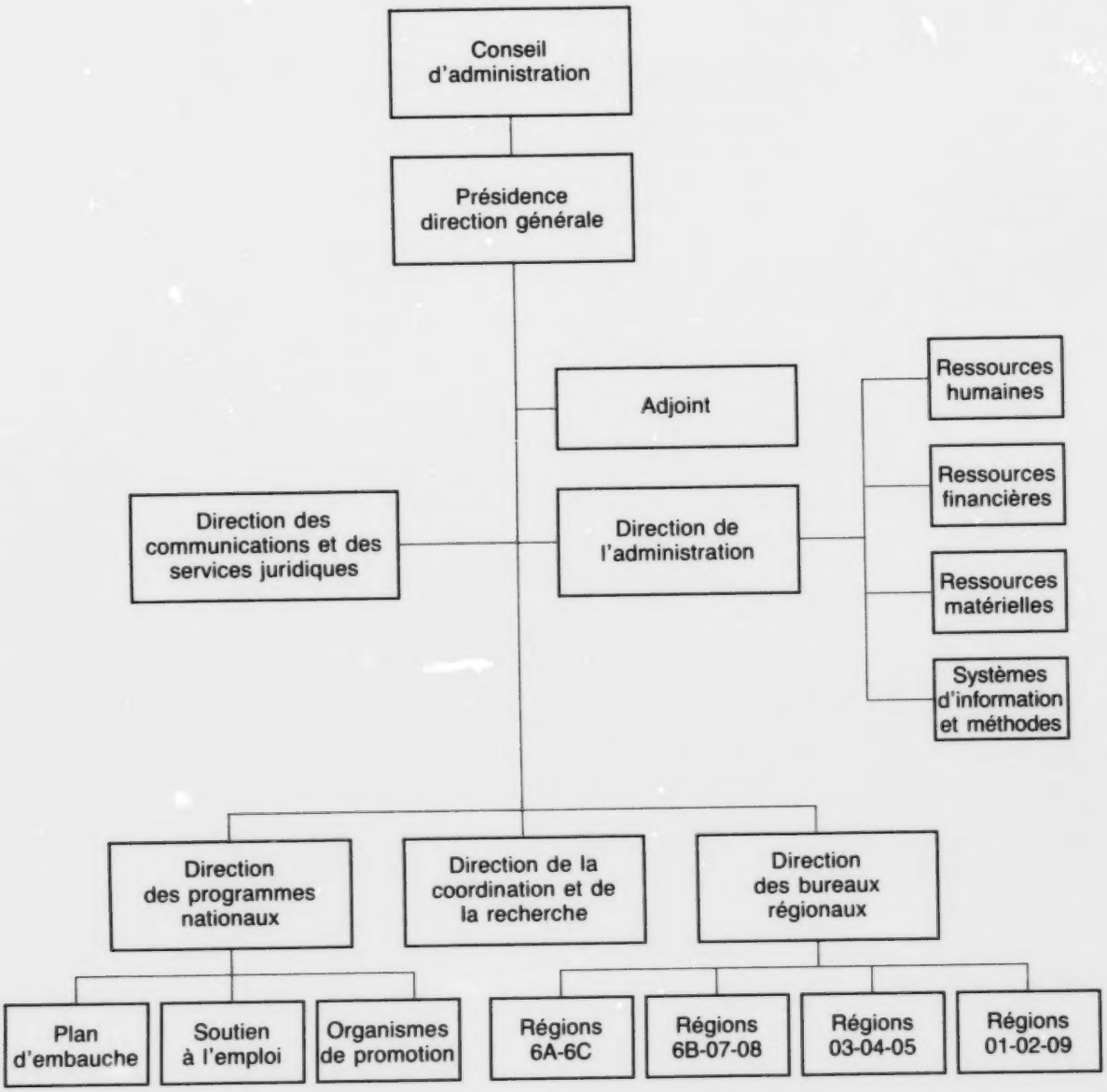

Chapitre 2
À part...égale

2.1 Développement des connaissances

Au cours de l'année 1988-1989, l'OPHQ a consacré des efforts particuliers au développement des connaissances pertinentes à la situation des personnes handicapées et aux objectifs proposés dans *À part...égale*.

Une base de données a été constituée sur les organismes de recherche et de subvention et sur les projets en cours concernant la problématique des personnes handicapées. Elle contribuera au développement de la recherche en faisant connaître les acteurs et les partenaires potentiels dans des projets de recherche concrets. Un répertoire informatisé de documents statistiques sur les personnes handicapées a été développé pour permettre de répondre adéquatement aux demandes d'information et de colliger l'ensemble des informations disponibles.

L'OPHQ a participé aux consultations du Bureau de la statistique du Québec et de Statistique Canada sur la production de statistiques et de bases de données concernant les personnes ayant des limitations. Il a collaboré à la préparation du recensement 1991.

Des recommandations ont été faites au ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada pour appuyer des projets de recherche faisant l'objet d'une demande de subvention.

L'Office a été consulté sur le nouveau modèle de classification présenté par le Comité québécois de la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps et a suivi de près la synthèse des réflexions sur le troisième niveau de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps réalisée par ce comité. Ce dernier a proposé une révision et l'Office a participé à un colloque sur cette proposition. L'Office a organisé une réunion internationale d'experts intéressés à la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps.

Parmi les autres événements auxquels l'OPHQ a participé et où il a présenté *À part...égale*, mentionnons le congrès de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire en Nouvelle-Écosse et celui de la Fédération des centres locaux de services communautaires à Montréal.

Pour mieux faire connaître et assimiler le processus d'apparition du handicap et les grandes orientations d'*À part...égale*, l'OPHQ a élaboré un programme de formation intensif intitulé *Comment devient-on handicapé ?*. Cette formation est destinée tant aux intervenants et intervenantes qu'aux personnes handicapées elles-mêmes.

De nombreuses sessions ont été organisées ; entre autres, pour du personnel de l'Office des ressources humaines du Québec, de la Fonction publique du Canada, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Tous les employés du secteur transport adapté de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal ont reçu cette formation. Une session a été tenue avec un groupe de responsables ministériels chargés de l'intégration des personnes handicapées. D'autres sessions ont touché des organismes de promotion, des groupes de personnes handicapées et les étudiants d'un centre d'éducation des adultes.

2.2 Application de la politique d'ensemble

À travers ses nombreuses interventions et représentations, l'OPHQ véhicule la philosophie, les principes et les orientations privilégiés dans *À part...égale* et rappelle constamment la nécessité d'une concertation.

Un plan d'action pour le suivi de mise en oeuvre de la politique d'ensemble a été élaboré et diffusé aux partenaires de l'OPHQ.

Un état de réalisation des engagements de l'OPHQ pris à l'occasion de la *Conférence À part égale!* a été compilé. Une version publique de ce document a été préparée et un plan de redressement pour leur mise en oeuvre a été approuvé par le Conseil d'administration de l'OPHQ.

L'édition et la diffusion des 16 *Cahiers* faisant le point sur le suivi de *À part...égale* (12 250 exemplaires, 1 280 pages de texte) ont été menées à bonne fin.

Une opération d'évaluation et de mise à jour des plans d'action déposés par les instances socio-économiques à la *Conférence À part égale!* a été structurée. L'élaboration d'un système d'information, l'édition d'états de situation et de bilans de mise en oeuvre permettront, en 1989-1990 et 1990-1991, d'effectuer une mise à jour de ces plans d'action.

Le secteur de la santé et des services sociaux est l'un des secteurs les plus concernés par la mise en oeuvre de *À part...égale*. C'est pourquoi il importait à l'Office des personnes handicapées du Québec de participer à la consultation entreprise par la ministre Thérèse Lavoie-Roux sur le rapport de la Commission Rochon. Lors de la rencontre avec la ministre à la

mi-juin, l'OPHQ a donné son appui aux orientations du rapport. Il a souligné l'importance de l'utilisation du plan de services comme outil de coordination individuelle. Il a suggéré la mise sur pied de mécanismes assurant une plus grande protection des droits des usagers-ères. L'harmonisation des systèmes d'information selon le modèle de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps a été suggérée.

L'OPHQ s'est impliqué dans le dossier de la santé mentale. Des représentations ont été faites auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Commission Harnois concernant les ressources à mettre en oeuvre pour les personnes ayant une déficience du psychisme.

Une réflexion a été entreprise sur le vocabulaire à utiliser pour parler des personnes handicapées. Les organismes de promotion et des représentants des médias ont été consultés et une position a été adoptée recommandant un vocabulaire qui met l'accent sur la personne et ses capacités et qui évite les étiquettes réductrices.

2.3 Prise en charge des programmes d'aide matérielle

En juin 1988, le Conseil des ministres du Québec accédait à la demande de l'OPHQ et reconnaissait le principe de la compensation financière des limitations fonctionnelles et des handicaps.

Engagé depuis 1987 dans une démarche visant à transférer aux organismes sectoriels les programmes d'aide matérielle qu'il avait été amené à développer par son rôle palliatif, l'Office a soutenu le Comité de coordination nommé à cet effet par Madame Lavoie-Roux. Il a assumé le secrétariat de ce comité et fourni une expertise dans les sept groupes de travail. Ces comités ont étudié les scénarios de prise en charge des volets suivants de l'aide matérielle :

- adaptation de véhicule;
- adaptation de domicile;
- services de maintien à domicile;
- aides techniques;
- interventions en matière de services éducatifs;
- frais de transport et d'hébergement.

Le Contrat d'intégration au travail a également fait l'objet d'une étude.

Une firme d'experts s'est vu confier l'étude comparative des programmes offerts au Québec et dans deux autres provinces canadiennes.

Chapitre 3
Le retour et le maintien dans le milieu

3.1 Prévention

Un dépliant *Les personnes handicapées dans la ville* a été produit à l'occasion du congrès de l'Union des municipalités du Québec. Ce feuillet s'inscrivait dans le contexte de la promotion du maintien dans le milieu des personnes handicapées. Il s'agissait aussi d'un suivi du mémoire de l'OPHQ à la Commission d'étude sur les municipalités (Commission Parizeau, RP-556-2).

L'OPHQ a fourni à divers conseils régionaux de la santé et des services sociaux des avis sur leurs plans d'organisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Diverses mesures de soutien ont été apportées dans le but de favoriser la dispensation de services sécuritaires auprès des personnes vivant dans la communauté.

3.2 Diagnostic et traitement

Dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a dressé un portrait des services d'hémodialyse et élaboré un plan d'action afin d'améliorer l'accès à ces services.

Sur la Côte-Nord, un support fut apporté aux parents et aux intervenants de Natashquan pour le dépistage et le traitement des enfants ayant une déficience auditive et intellectuelle.

3.3 Adaptation-réadaptation

L'Office a apporté son concours au ministère de la Santé et des Services sociaux pour la négociation d'un accord avec le gouvernement du Canada dans le cadre de la Loi canadienne sur la réadaptation professionnelle des invalides.

Une étude a été réalisée sur les besoins de formation des intervenant-es oeuvrant auprès de la clientèle ayant une déficience intellectuelle.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, l'OPHQ s'est joint à d'autres organismes dans le but de développer une ressource d'éducation spécialisée auprès de la clientèle adulte déficiente intellectuelle de Grande-Vallée. L'OPHQ a été actif dans le dossier du Centre de réadaptation fonctionnelle de Mont-Joli et il a participé aux travaux du Conseil régional de la Santé et des Services sociaux sur l'organisation des services en déficience intellectuelle.

Dans le but de contribuer au maintien des services de la clinique régionale de basse vision dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a favorisé la concertation entre les différents partenaires. Il a de plus fourni un cadre théorique et a proposé une démarche visant à responsabiliser les organismes intéressés à mettre de l'avant un projet de développement de services de stimulation précoce. Il a également participé aux travaux du comité consultatif du Conseil régional de la santé et des services sociaux pour la confection du plan régional d'organisation de services en déficience motrice.

Le bureau régional de Québec a collaboré à l'amélioration des services servant à faciliter la rééducation vocale et la réadaptation psychologique de la clientèle laryngectomisée. Il a de plus favorisé l'implantation d'un service régional d'interprétariat dans la région.

Dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a soutenu les actions de l'Association québécoise pour enfants handicapés visuels et du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec en vue de développer des services d'adaptation-réadaptation en déficience visuelle.

En Estrie, l'OPHQ a maintenu ses actions visant à développer des services adéquats et suffisants pour répondre aux besoins de personnes ayant une déficience intellectuelle. Il s'est impliqué dans la clarification des mandats des établissements qui dispensent des services. Il participe au comité du Conseil régional de la santé et des services sociaux sur l'élaboration d'une programmation visant à offrir des services à la clientèle des personnes traumatisées crâniennes.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a participé aux travaux de la Commission administrative des services aux personnes handicapées. Il a soutenu la démarche du Comité des bénéficiaires du Pavillon Saint-Théophile en vue d'obtenir une enquête de la Commission des droits et libertés de la personne sur la qualité des services. Sur le territoire du D.S.C. Sainte-Justine, il a travaillé avec les parents à garantir le maintien des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et vivant avec leur famille.

Dans Laurentides-Lanaudière, l'OPHQ a apporté son support à un comité qui vise à obtenir une reconnaissance officielle du ministère de la Santé et des Services sociaux pour dispenser des services d'apprentissage aux habitudes de travail à Saint-

Gabriel. L'OPHQ a fourni son expertise à un comité permanent du Conseil régional de la santé et des services sociaux dont le mandat est d'élaborer un plan régional de services pour les personnes ayant une déficience physique.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a collaboré avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région pour obtenir un service d'évaluation audiologique en région. Cette collaboration a abouti à la production d'un modèle de développement et d'organisation de services. Il a poursuivi des actions en vue de l'acquisition de services de réadaptation fonctionnelle en psychiatrie, et il a participé financièrement à un projet d'adaptation-réadaptation à Malartic.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a soutenu la mise en place d'un modèle de services comportant des services de stimulation précoce, d'orthophonie et d'ergothérapie auprès d'un établissement de santé de la moyenne Côte-Nord. Il a appuyé des groupes du milieu afin de contrer la fermeture éventuelle d'un centre d'accueil régional pour personnes ayant une déficience intellectuelle.

3.4 Ressources résidentielles

L'OPHQ a participé activement à la réalisation de la Maison universellement accessible présentée dans le cadre du Salon national de l'habitation. On visait ainsi à sensibiliser les professionnel-le-s de la construction et le grand public à la question de l'accessibilité universelle. Un dépliant sur l'accessibilité universelle a été préparé pour cette occasion.

L'OPHQ est impliqué dans le développement d'un ilôt résidentiel dans la sous-région de la Vallée de la Matapédia. Une sensibilisation est faite auprès des propriétaires d'immeubles locatifs à Rimouski concernant les besoins des personnes handicapées en adaptation de domicile.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a appuyé un groupe de personnes handicapées qui veulent développer de nouvelles alternatives concrètes d'hébergement.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a aidé à la consolidation d'un service de garde après l'école pour adolescents et jeunes adultes autistiques et déficients intellectuels.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a participé au développement de deux projets résidentiels à Ville-Marie et Val d'Or pour des personnes qui vivaient auparavant en institution.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a contribué au lancement et à la promotion d'une coopérative d'habitation dont la particularité est d'offrir un logement pour personnes handicapées.

3.5 Maintien à domicile

Dans la région de Montréal, l'OPHQ est assuré de la qualité des services de maintien à domicile par une entente signée avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux - Montréal Métropolitain.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a établi une tarification uniforme pour l'ensemble des centres locaux de services communautaires.

Sur la Côte-Nord, l'Office a contribué à l'élaboration de règles de fonctionnement et d'évaluation du programme du fonds régional pour le maintien à domicile des personnes handicapées. Il a, de plus, collaboré avec le responsable du Conseil régional de la santé et des services sociaux à l'établissement du programme de subvention pour les organismes du milieu qui proposent des services de maintien à domicile.

3.6 Le soutien aux familles

L'OPHQ a émis des avis sur les modalités d'attribution des budgets supplémentaires du ministère de la Santé et des Services sociaux en déficience intellectuelle, particulièrement en ce qui concerne les services de répit et de dépannage. De plus, il a suivi avec attention l'application de ces mesures.

Suite à l'énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance présenté en novembre 1988 par la ministre déléguée à la Condition féminine, l'OPHQ a rédigé un mémoire qu'il a présenté en Commission parlementaire le 2 mars 1989. Il y soulignait le besoin de développer les mesures de soutien à l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde.

En Estrie, l'OPHQ a participé à la mise en place du comité répit-dépannage pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, l'OPHQ a participé aux tables de concertation pour la mise en place du programme de répit-dépannage. Il a collaboré à la mise sur pied d'activités de jour de la municipalité régionale de comté Métis pour répondre aux besoins des personnes ayant une déficience du psychisme.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a travaillé à l'implantation d'un réseau intégré de services pour des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Dans Laurentides-Lanaudière, l'OPHQ a contribué à ce que des parents d'enfants de 0 à 5 ans aient accès à des services de soutien. Il a également participé à l'organisation de services de répit-dépannage dans la sous-région des Deux-Montagnes et il apporte une aide technique à une association de parents dans les Laurentides.

Dans l'Outaouais, l'OPHQ a organisé un service d'hébergement pour quatre familles touchées par la fermeture d'une maison d'hébergement à Ottawa. De

plus, il a supporté la création d'un projet pilote en répit-dépannage de fin de semaine pour les familles naturelles ou d'accueil.

3.7 Transport

L'OPHQ a créé un comité sur le transport institutionnel. Ce comité comprend des représentants du ministère des Transports et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Un estimé de la demande potentielle des personnes handicapées utilisant ou pouvant utiliser les espaces de stationnement réservés au Québec a été réalisé. Il a été utilisé pour planifier le programme d'émission de vignettes amovibles de stationnement de l'OPHQ.

Un projet de mémoire a été disposé concernant la réglementation de l'Office national du transport du Canada. L'OPHQ a participé au groupe de travail mis sur pied à l'aéroport de Québec afin d'améliorer l'accessibilité de cet endroit. Il a animé une réflexion et a produit, à l'intention de Transport Canada, un document faisant état des lacunes en matière d'accessibilité à l'aéroport de Bagotville.

Dans toutes les régions, l'OPHQ a été très impliqué avec les organismes du milieu qu'il soutient dans l'élaboration des plans de développement devant être présentés aux municipalités et au ministère des Transports. L'OPHQ est aussi présent pour assurer le bon fonctionnement des comités d'admissibilité et il intervient dans les cas litigieux.

L'Office a contribué à la mise en place du transport adapté dans les municipalités suivantes de Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, la municipalité régionale de comté de Jacques-Cartier, Waterloo, Vaudreuil, Baie St-Paul, les territoires des Chutes-de-la-Chaudière, le secteur Desjardins-Sud et Ville-Marie.

En Estrie, l'Office a travaillé à un nouveau plan de développement pour un système déjà existant. Cette rénovation a fait doubler le nombre de municipalités qui y adhèrent et utilisent maintenant le taxi pour les clientèles ambulantes. Des démarches ont mené à l'octroi d'un minibus par le gouvernement fédéral. En collaboration avec les services de la région, l'Office a travaillé à la mise sur pied d'une table de concertation. Les buts de ce groupe sont l'échange d'informations, de savoir-faire et de stratégies. Dans l'Outaouais, l'OPHQ a participé à la mise au point d'une réglementation uniforme du stationnement pour les personnes handicapées.

3.7.1 Vignettes amovibles

Quinze jours après sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, soit le 5 janvier 1989, le Règlement sur les vignettes amovibles délivrées aux personnes handicapées entrait officiellement en vigueur.

Du 13 au 15 février 1989, environ 2 000 vignettes accompagnées de leur certificat de stationnement respectif ont été délivrées.

Le 31 mars 1989, l'Office avait reçu 5 668 demandes de vignette amovible; 4 103 de ces demandes ont été traitées et on a procédé à l'envoi de 4 014 vignettes. À défaut de répondre aux normes, 79 demandes ont été refusées et 10 demandes sont en suspens (les renseignements n'étant pas complétés). 1 565 demandes étaient, à ce moment, en attente de traitement.

Environ 300 formulaires par semaine sont parvenus à l'Office et le délai entre la réception du formulaire et la réponse (émission ou refus) a été d'environ cinq semaines.

3.8 Accessibilité architecturale

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, l'OPHQ a effectué des démarches auprès de la Commission canadienne des droits de la personne concernant la non-accessibilité de l'Office national du film qui, de son côté, n'a aucune obligation légale de rendre ses bureaux accessibles. Des démarches visant l'accessibilité des sites et équipements ont été réalisées auprès de la Ville de Rimouski. Le même type de démarches a été réalisé auprès de l'Université du Québec à Rimouski.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a participé aux travaux sur l'accessibilité des services de la municipalité de Laval.

Sur la Côte-Nord, différentes activités ont été réalisées, allant de l'information aux personnes et organismes touchés par la politique d'admissibilité, au support à des organismes dans leurs démarches auprès de conseils municipaux et d'une commission scolaire.

Dans le Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et en Abitibi — Témiscamingue, des informations ponctuelles ont été dispensées sur les normes du Code du bâtiment, les responsabilités respectives et le type de démarches à effectuer devant des édifices non conformes à la loi.

3.9 Communications

Le Comité permanent des principales instances impliquées dans l'accès à l'imprimé et à l'information gouvernementale a poursuivi ses travaux au cours de l'année financière 1988-1989.

Ce comité est composé de représentants d'organismes provinciaux de personnes handicapées (Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec, Centre québécois de la déficience auditive), de ministères (Communications, Affaires culturelles) et de l'OPHQ.

Ce Comité permanent chapeaute 3 groupes de travail distincts : sur l'imprimé, l'audio-visuel et sur les communications de personne à personne. Des résultats ont été obtenus, notamment :

— un projet de catalogue commun des titres en médias substituts;

— des recommandations au ministère des Communications concernant le sous-titrage des productions gouvernementales; à cet égard, le ministre des Communications a signifié une attente à Radio-Québec pour qu'il augmente sensiblement le nombre de ses émissions originales sous-titrées d'ici les prochaines années;

— diverses études ont été menées par le ministère des Communications dans le cadre des travaux du comité sur l'audio-visuel portant sur le développement de la médiatisation adaptée;

— un programme de formation à l'intention des préposés aux renseignements de Communication Québec a été élaboré. Il est maintenant intégré dans la formation dispensée par le ministère dans son réseau.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a collaboré à l'organisation de services d'interprétation en langage visuel. En Estrie, l'OPHQ a assuré la continuité de ce type de projet, grâce à un Centre local de services communautaires qui a accepté la responsabilité du projet. L'Office, de concert avec l'Association des sourds, a fait la promotion de ce service auprès des établissements.

3.10 Loisirs et culture

Toutes les bibliothèques publiques du Québec ont reçu copie du mémoire de l'OPHQ à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques (Commission Sauvageau, RP-621). Cette opération de promotion a permis d'atteindre directement les organismes concernés et de relancer les recommandations retenues par la Commission d'étude.

Les orientations prises par le ministère des Affaires culturelles suite au rapport de la Commission Sauvageau ont été analysées. L'Office a fait connaître ses réactions à la ministre. Il a appuyé les orientations ministérielles concernant les personnes handicapées et a participé à l'élaboration d'un projet de recherche spécifique financé par le ministère des Affaires culturelles.

Pour la période estivale 1988, l'OPHQ en Montérégie a obtenu l'intégration d'une quarantaine d'enfants ayant une déficience intellectuelle aux loisirs réguliers de leurs localités.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a contribué à la mise en place de services pour l'intégration des personnes handicapées dans un camp de vacances régulier du secteur de Fugèreville — Ville-Marie.

3.11 Sécurité du revenu et besoins spéciaux

L'OPHQ a soutenu un groupe d'étudiants de l'Université de Montréal qui ont une déficience auditive. Ces étudiants font des démarches pour faire supprimer l'imposition des montants que leur ont accordés les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lors de l'achat de services d'interprétation.

3.12 Activités de jour

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a poursuivi sa collaboration à un projet d'activités de jour pour adultes handicapés en appuyant la recherche de financement du centre et en stimulant la concertation des partenaires impliqués afin d'en assurer la continuité.

3.13 Formation des ressources

L'équipe responsable de la Formation des ressources a pour mandat de faciliter la formation des partenaires publics, para-publics et privés impliqués dans l'organisation sociale des personnes handicapées. Pour ce faire, elle agit à titre conseil auprès de formateurs externes à l'OPHQ, planifie et réalise des sessions de formation avec eux, en évalue l'impact et les besoins restant à combler.

Elle vise à mieux faire comprendre aux intervenants leur rôle à l'égard des personnes handicapées, dans le cadre des orientations de la politique d'ensemble *À part...égale*. Les diverses directions et services de l'OPHQ peuvent aussi recourir à ses services pour la formation de leur personnel et un appui dans leurs actions.

Le programme de formation *Comment devient-on handicapé-e ?* à l'intention des intervenants est axé principalement sur le processus d'apparition du handicap et les grandes orientations de *À part...égale*. Il vise des changements d'attitudes et de mentalités pour que chacun comprenne mieux les personnes handicapées, sa façon d'agir et son rôle dans l'intégration des personnes handicapées. C'est un pré-requis important à la formation sur le plan de services.

Au cours de la session de formation *Je m'organise avec mon plan de services*, la personne est amenée à comprendre comment on peut agir sur le processus d'apparition du handicap et à mieux cerner la notion de plan de services et son approche idéologique. Elle est amenée aussi à situer la place qu'elle occupe dans l'identification de ses besoins et les priorités qu'elle se donne.

Les personnes qui participent à la session de formation *Le plan de services* sont amenés à comprendre comment on peut intervenir dans le processus d'apparition du handicap, la philosophie et les principes sous-jacents à la notion de plan de services, l'interaction de leur rôle avec les personnes handicapées et les autres intervenants et intervenantes.

Une première session du programme de formation *L'accueil et la communication en média substituts* a été offerte à 14 personnes de la Direction des bureaux régionaux. Ce programme vise l'amélioration des communications en général et la connaissance des divers médias substituts. Au cours de diverses activités, les participants expérimentent des moyens de communication à utiliser avec les personnes ayant des limitations dans leurs communications. Le tableau I qui suit montre la répartition de ces activités.

Tableau I

Nombre de participants / Session / Programme / Région
1er avril 1988 au 31 mars 1989

Région	Comment devient-on handicapé(e) ?			Comment devient-on handicapé(e) ?			Le plan de services			Je m'organise avec mon plan de services			L'accueil et la communication en média substituts			Intervention avec les personnes handicapées					
	• Intervenants(es)			• Personnes handicapées			• Intervenants(es)			• Personnes handicapées			• Personnel de l'Office			• Policiers de la CUM			Total		
	Part./ses.			Part./ses.			Part./ses.			Part./ses.			Part./ses.			Part./ses.			Part./ses.		
01	18		/1				27	(4)	/2				(1)						45	(5)	/3
02																					
03	9		/1										(1)						9	(1)	/1
04	38	(1)	/1							27		/3	14	(3)	/1				79	(4)	/5
05	12		/1											(1)					12	(1)	/1
06A	67	(6)	/6							10		/1		(2)		135		/5	212	(8)	/12
06B		(1)					13	(1)	/1					(1)					13	(3)	/1
06C		(2)		10		/1								(2)					10	(4)	/1
07																				(1)	
08							14	(2)	/1					(1)					14	(3)	/1
09							46	(4)	/2	18	(3)	/1		(1)					64	(8)	/3
Tot.	**144**	**(10)**	**/10**	**10**		**/1**	**100**	**(11)**	**/6**	**55**	**(3)**	**/5**	**14**	**(14)**	**/1**	**135**		**/5**	**458**	**(38)**	**/28**

Légende : ( ) Personnel de l'Office participant à la session (inclus dans le total).

D'autres programmes de formation ont été menés en collaboration avec divers organismes. En voici quelques exemples :

— auprès des responsables du transport adapté de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, l'Office a joué un rôle conseil dans la mise sur pied de la formation des chauffeurs et des commis divisionnaires;

— auprès de certaines commissions scolaires, l'Office est intervenu dans la formation de leur personnel et a supporté les formateurs des groupes d'auxiliaires familiales, en fournissant de la documentation relative au contenu des cours et des conseils quant à la poursuite de leurs actions;

— auprès du Service de formation de la police de la Communauté urbaine de Montréal, l'Office a mis en place un programme et a animé la formation visant à améliorer la connaissance des personnes handicapées et les moyens sécuritaires pour intervenir auprès d'elles;

— auprès d'un groupe de travail, l'Office a joué un rôle conseil pour la réalisation d'un guide à l'intention des responsables dans les cegeps.

Enfin, une campagne d'information a été réalisée en vue de mieux faire connaître le programme *Comment devient-on handicapé-e ?*.

Chapitre 4
Les services éducatifs

4.1 Enseignement préscolaire, primaire et secondaire

Préoccupé par l'enseignement aux enfants ayant une déficience intellectuelle, l'OPHQ a participé au Comité aviseur du ministère de l'Éducation du Québec sur les orientations des services et les outils pédagogiques nécessaires à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Une étude conjointe a été entreprise avec la Commission des droits de la personne sur l'intégration scolaire de ces enfants.

L'OPHQ a déposé un mémoire sur le projet de loi 107, (Loi sur l'instruction publique) et l'a défendu en Commission parlementaire. Il a tenu une conférence de presse conjointe avec le Comité de protection de la jeunesse et la Commission des droits de la personne pour réclamer des modifications au projet de loi.

Le personnel de l'Office poursuit les objectifs d'intégration scolaire avec les parents et leurs associations.

Dans le Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, l'OPHQ s'est associé à un comité d'intégration scolaire du Bas du fleuve pour donner de l'information et procurer une formation spécifique aux organismes sur l'impact de la Loi 107 adoptée en décembre 1988. Une table de concertation a également été formée pour concourir à l'établissement de la politique en adaptation scolaire d'une commission scolaire de la région. L'OPHQ a rencontré les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire de la région dans le but de proposer ses services en matière scolaire et favoriser la prise en charge complète de l'intégration par les commissions scolaires qui reçoivent actuellement un support palliatif de l'OPHQ.

Dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a animé un atelier lors du colloque régional de l'éducation.

En Estrie, l'OPHQ a procédé à l'analyse de la politique d'adaptation scolaire de la commission scolaire de Sherbrooke et a participé aux audiences publiques afin de promouvoir sa position. Il a collaboré à une concertation régionale des partenaires afin de sensibiliser davantage les commissions scolaires.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a informé le Bureau régional de l'éducation de l'absence de services publics pour la clientèle d'enfants autistiques. Il a aussi incité une commission scolaire à offrir l'intégration. Un sondage a été mené auprès de toutes les directions d'écoles de l'Île de Montréal et de l'Île Jésus.

L'OPHQ a participé à un comité de travail dans le but de revoir les pratiques d'intégration scolaire, à l'intérieur du réseau de la Commission des écoles catholiques de Montréal, des jeunes sourds-aveugles actuellement scolarisés dans un centre d'accueil de réadaptation.

En Montérégie, l'OPHQ a participé aux travaux d'un comité d'intégration scolaire dans le but de familiariser un groupe de parents de jeunes ayant une déficience intellectuelle à sa conception de l'intégration. L'OPHQ a aussi participé aux travaux préparatoires du congrès de la Fédération québécoise des directeurs d'écoles. Afin de favoriser une plus grande uniformité de ses interventions en milieu scolaire, le personnel de l'OPHQ a soutenu la mise sur pied d'un comité réunissant différents intervenants du milieu scolaire et de centres d'accueil de réadaptation, en vue d'élaborer un plan d'intervention en services éducatifs dans la région. À plusieurs reprises, l'OPHQ a accompagné des parents lors d'assemblées de commissaires pour traiter des orientations prises par certaines directions de commissions scolaires.

En Outaouais, l'OPHQ a collaboré à l'élaboration d'un programme de formation à l'accueil destiné au personnel enseignant, programme organisé par trois associations de personnes handicapées (déficience intellectuelle, autisme et troubles d'apprentissage).

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a suscité l'implication d'une commission scolaire dans le cas de l'intégration d'un enfant malentendant.

Sur la Côte-Nord, l'Office a facilité la participation des intervenants scolaires à une session de formation sur l'approche du plan de services. Des séances d'information tenues auprès des associations ont permis de stimuler l'expression des besoins et le désir de favoriser des rencontres entre parents et commissions scolaires. L'OPHQ a soutenu et accompagné des parents dans leurs négociations auprès des conseillers et directeurs de services éducatifs de six commissions scolaires. Un effort particulier a été apporté à l'intégration d'un enfant autistique, démarche qui a permis de se familiariser avec cette problématique méconnue dans la région.

4.2 Éducation des adultes

En Estrie, l'OPHQ est intervenu pour améliorer les services s'adressant aux adultes de 21 ans et plus ayant une déficience intellectuelle. Il a participé à un comité d'orientation qui a procuré de la formation aux intervenants et intervenantes dans la coordination des plans de services de cette clientèle.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a rencontré des formateurs et formatrices aux services de l'éducation des adultes afin de répondre aux besoins de certaines personnes handicapées. Des rencontres ont été organisées avec des représentants belges et américains sur les plans d'intervention en services éducatifs.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ s'est impliqué dans un projet de formation à la vie dispensé par une commission scolaire desservant la clientèle âgée de 21 ans et plus.

4.3 Formation professionnelle

L'OPHQ a collaboré aux travaux d'un groupe provincial de travail sur la formation professionnelle des adultes, groupe mis sur pied par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ce groupe a continué à soutenir les tables de concertation régionales qu'il avait créées avec la collaboration des Centres de formation professionnelle.

Dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a contribué à obtenir de la Commission de formation professionnelle le financement d'un cours de langage visuel dispensé à des intervenants et intervenantes qui sont en relation constante avec des personnes ayant une déficience auditive.

Dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a travaillé activement au développement de la concertation entre les organismes responsables de la formation professionnelle et de l'intégration au travail. Il a collaboré avec les membres du comité régional de concertation au suivi d'un projet-pilote intitulé *Formation professionnelle et intégration au travail*. Ce projet fait l'évaluation des capacités de travail et élabore un plan d'intervention pour intégrer au travail dix personnes ayant une déficience intellectuelle.

En Estrie, l'OPHQ a participé à la Table de concertation de la Commission de la formation professionnelle et à un sous-comité sur l'évaluation des capacités de travail. Le Centre de réadaptation Estrie, en collaboration avec d'autres organismes, coordonne ce dossier. L'organisation d'un projet de Formation professionnelle à l'emploi, avec le développement d'une nouvelle formule adaptée de ce programme, pour différentes déficiences, a été menée à terme.

Dans la région de la Côte-Nord, l'OPHQ s'est associé à la Commission de formation professionnelle pour trouver réponse aux besoins de formation professionnelle d'un groupe de douze adultes ayant une déficience intellectuelle et psychique.

4.4 Enseignement universitaire

Des démarches pour améliorer le régime de bourses aux étudiants handicapés ont été engagées. Des représentations ont été faites pour qu'on y inclue une plus vaste liste d'aides techniques, y compris les micro-ordinateurs et les logiciels visant à pallier les limitations fonctionnelles des personnes handicapées.

Chapitre 5
Le travail

5.1 Études de faisabilité

L'Office a étudié la possibilité d'inclure les personnes handicapées dans les programmes d'équité en emploi requis des fournisseurs de l'État. Des démarches ont été entreprises pour faire bénéficier les personnes handicapées de cette mesure, à l'instar des autres clientèles victimes de discrimination dans l'emploi.

Dans la région du Bas Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, les employeurs embauchant le plus grand nombre de personnes handicapées ont, dans l'ensemble, terminé leur plan d'embauche bien que cette opération n'ait pas généré d'embauche supplémentaire. Selon le modèle de l'approche du plan de services, un projet en cours depuis une année a été présenté à la Direction générale de la formation professionnelle afin qu'elle se l'approprie et l'intègre à ses opérations régulières.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a participé aux travaux du comité de concertation des intervenants en main-d'oeuvre. Des efforts particuliers ont été consentis également au Centre de travail adapté de Saint-Félicien et d'Alma.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a contribué à la mise en place d'un Service externe de main-d'oeuvre sur la Rive-Sud. L'OPHQ a suscité la création d'un centre de travail adapté à Saint-Jean-Port-Joli, à l'aide du volet 10 du contrat d'intégration au travail et prévoit créer ainsi le premier centre de travail adapté qui soit une coopérative de production.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ s'est joint au comité pour le développement d'un Service d'apprentissage aux habitudes de travail pour répondre aux besoins d'adultes ayant une déficience intellectuelle.

En Estrie, l'OPHQ a collaboré à l'organisation d'un colloque régional sur le thème : *Le travail ça me travaille*. Le but de ce colloque était de sensibiliser les intervenants, les entreprises et la population en général à la situation des personnes handicapées par rapport à la question du travail.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ, en participant au comité aviseur du projet *Jeunes adultes fortement handicapés*, tente de favoriser leur intégration au travail.

Dans Laurentides-Lanaudière, l'Office a amené les membres d'un groupe de travail de la Commission de formation professionnelle à orienter leurs travaux vers l'élaboration et l'actualisation d'un projet-pilote qui vise à expérimenter des nouvelles formules de travail adapté en milieu régulier. L'Office a aussi participé dans cette région à plusieurs rencontres du comité mixte d'admission et de ressources humaines reliées au projet de création de l'entreprise adaptée Serlan Inc.

En Montérégie, plus d'une dizaine de rencontres ont eu lieu avec les promoteurs d'un Service externe de main-d'oeuvre sur le territoire de la Direction régionale de Travail-Québec où avait été identifiée l'absence de services. L'OPHQ a aussi favorisé une rencontre à laquelle participaient le Centre de travail adapté et le Service externe de main-d'oeuvre afin d'améliorer les rapports entre les deux organismes. À la suite de la fermeture d'un Centre de travail adapté dans la région, l'OPHQ a participé à un comité de reclassement de la main-d'oeuvre pour une douzaine de personnes mises à pied. De plus, l'OPHQ a participé à plusieurs rencontres en vue de créer deux centres de travail adapté, un à Sorel et un à Saint-Hyacinthe.

En Outaouais, l'OPHQ a participé à un projet dans le cadre du programme de formation préparatoire à l'emploi pour des personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique. Il a également tenté de mieux cerner les objectifs et réalisations du Service externe de main-d'oeuvre de l'Outaouais et de rapprocher les membres du milieu associatif de ce dernier, afin d'en arriver à une meilleure évaluation des besoins réels des personnes handicapées : préparation à l'emploi et suivi en cours d'emploi. L'OPHQ a de plus amené le regroupement régional à faire le point sur la problématique de l'emploi pour les personnes handicapées. Dans l'Outaouais toujours, l'OPHQ a effectué des rencontres entre le Centre de travail adapté et des représentants de la Petite nation dans le but de procéder à une étude de faisabilité visant la création d'un centre de travail adapté dans cette sous-région.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a favorisé l'extension d'un projet à Malartic pour permettre de finaliser la démarche de réinsertion sociale et d'intégration professionnelle des bénéficiaires inscrits. Des démarches furent entamées auprès du ministère du Travail concernant le renouvellement de la subvention aux services externes de main-d'oeuvre de la région. Les rencontres du comité d'admission en centre de travail adapté ont été particulièrement fréquentes et soutenues.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a organisé des colloques sur les plans d'embauche. Des démarches ont

été entreprises auprès de la Direction régionale du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, afin d'éviter les coupures budgétaires prévues qui auraient entraîné une diminution de services.

5.2 Comité sur le développement du travail adapté

Lors de la *Conférence À part Égale !*, différents partenaires ont exprimé le souhait d'une réflexion sur le travail adapté. Les principales questions concernaient le fonctionnement des centres de travail adapté et le manque de nouvelles formes de travail adapté. L'Office a donc mis sur pied un Comité sur le développement du travail adapté. Ce comité regroupait des personnes représentant certains ministères (Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu, Santé et Services sociaux, Industrie et Commerce), d'organismes représentatifs (Association des centres d'accueil du Québec, Association québécoise des entreprises adaptées, Conseil du patronat du Québec, associations syndicales) et de l'OPHQ.

Ces travaux ont permis, dans une première étape, de clarifier le fonctionnement des centres de travail adapté. Dans une deuxième étape, le comité a précisé le processus d'intégration de la personne handicapée au travail et les mesures favorisant son intégration.

La troisième étape a consisté à produire des propositions d'application de nouvelles formules de travail adapté. Cette proposition innove en ce qu'elle situe le travail adapté non plus dans des milieux de travail ségrégués, mais plutôt comme l'adaptation du milieu ordinaire de travail aux caractéristiques des personnes handicapées ayant besoin d'un emploi soutenu et adapté.

La dernière étape, amorcée au cours de l'année, a vu la formation de deux comités, un pour le développement de la gestion des ressources humaines et l'autre pour l'adaptation de la vie associative.

Des rencontres ont eu lieu entre l'OPHQ et la Direction des politiques et programmes du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu concernant la sécurité du revenu et les programmes de main-d'oeuvre. Des représentations ont été faites concernant le développement et les normes du programme *Service externe de main-d'oeuvre*.

5.3 Centres de travail adapté

Les centres de travail adapté, créés par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, sont des organismes à but non lucratif qui emploient en majorité des personnes handicapées qui ne sont pas compétitives dans l'entreprise ordinaire. Ces centres doivent autofinancer leur production (matières premières et personnel d'encadrement). Par contre, l'OPHQ subventionne des dépenses de fonctionnement basées sur une partie des salaires des personnes handicapées et sur certaines immobilisations ou équipements. La politique de subvention de l'OPHQ vise à compenser les coûts supplémentaires d'adaptation et d'organisation du travail.

Au 31 mars 1989, 37 centres de travail adapté employaient 1 723 personnes handicapées, comparativement à 1 733 en 1988, 1 605 en 1987, 1 533 en 1986 et 1 484 en 1985. Ils ont reçu 18 366 600 $ de subventions pour leur fonctionnement et 2 256 100 $ pour les locaux et l'équipement (Tableau II).

La productivité des personnes handicapées a continué d'augmenter. La valeur ajoutée moyenne, indice utilisé pour connaître la productivité des centres de travail adapté, a atteint 7,36 $ l'heure (Tableau III).

Tableau II

Subventions versées aux CTA en 1987-1988 et 1988-1989

	Montant 1987-1988	Montant 1988-1989
Fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	17 887 000 $	18 366 600 $
Sous-total	**17 887 000 $**	**18 366 600 $**
Immobilisations		
Loyers	645 684 $	724 721 $
Équipements	418 435 $	248 096 $
Capital	140 950 $	—
Remise d'emprunt	964 692 $	1 283 283 $
Sous-total	**2 169 761 $**	**2 256 100 $**
Total	**20 056 761 $**	**20 622 700 $**

Tableau III

Valeur ajoutée moyenne des CTA

31 mars 1981	1,62 $	
31 mars 1982	2,88 $	(augmentation de 77,8 %)
31 mars 1983	3,38 $	(augmentation de 17,4 %)
31 mars 1984	4,15 $	(augmentation de 22,8 %)
31 mars 1985	4,89 $	(augmentation de 17,8 %)
31 mars 1986	5,03 $	(augmentation de 2,9 %)
31 mars 1987	6,19 $	(augmentation de 23,1 %)
31 mars 1988	6,76 $	(augmentation de 9,2 %)
31 mars 1989	7,36 $	(augmentation de 8,9 %)

Les centres de travail adapté dépensent 3 258 246 $ de plus en salaire pour les personnes handicapées qu'ils reçoivent en subvention. De plus, les centres de travail adapté emploient 581 personnes non handicapées.

5.3.1 Admission

Pour être admise dans un centre de travail adapté, une personne handicapée doit avoir été acceptée par un comité d'admission formé paritairement d'une représentation du Centre de travail adapté et de l'OPHQ. L'Office est généralement représenté par une personne du milieu et par un membre de son personnel. Une politique d'admission déjà élaborée assure que les centres de travail adapté emploient des personnes handicapées dont les limitations les empêchent d'intégrer le marché régulier du travail.

L'OPHQ a poursuivi sa participation aux comités d'admissibilité et de gestion des ressources humaines des centres de travail adapté, dans le but de veiller à l'application et au respect de la politique d'admission de l'OPHQ.

5.3.2 Situation financière

Au 31 mars 1989, 28 des 37 centres de travail adapté, soit 76 %, avaient un surplus dans leur état des revenus et dépenses, comparativement à 76 % au 31 mars 1988, 81 % au 31 mars 1987 et 70 % au 31 mars 1986. Par contre, quatre centres de travail adapté éprouvent des difficultés financières persistantes.

L'ensemble des centres de travail adapté présente un surplus annualisé de 2 002 278 $ comparativement à un surplus de 1 718 521 $ au 31 mars 1988. Dans l'ensemble, les centres de travail adapté se portent mieux, tout en tenant compte des centres de travail adapté ayant un déficit accumulé important.

Les ventes brutes et les revenus divers sont de 42 909 723 $. C'est une augmentation de 16 % sur l'année précédente. Le pourcentage gouvernemental des revenus est de 33 %. L'apport des ressources gouvernementales comparativement à l'ensemble des revenus est en constante décroissance. En effet, ce pourcentage en 1982-1983 était de 53,7 %. Les ventes réalisées au 31 mars 1989 constituent 107,3 % des ventes budgétisées comparativement à 103,5 % pour l'année précédente.

Le fonds de roulement des centres de travail adapté ne cesse de s'accroître. Par contre, 9 centres de travail adapté ont un ratio de fonds de roulement inférieur à un, comparativement à 11 centres de travail adapté l'année précédente.

5.3.3 Caractéristiques des personnes handicapées en centre de travail adapté

Le tableau IV donne un portrait général des caractéristiques du personnel des centres de travail adapté au 1er avril 1989.

Tableau IV

Personnel des CTA

Variables	**Au 1er avril 1989**
Nombre total d'employé-e-s	**1 723**
Embauches	**547**
Départs	**488**
Raisons de départ	
Congédiement ou licenciement	
— manque de travail	19,5 %
— changement dans la production	4,1 %
— rendement	10,7 %
— fin de la période de subvention	1,8 %
— fin du stage d'évaluation	0,8 %
Départ volontaire	
— pour études	8,0 %
— pour un autre emploi	13,7 %
— motif personnel	35,9 %
— autres	12,7 %
Âge	
Âge moyen	35 ans
Groupe d'âge	
— 16 à 19 ans	1 %
— 20 à 29 ans	35,7 %
— 30 à 39 ans	36,7 %
— 40 à 49 ans	15,7 %
— 50 à 59 ans	7,6 %
— 60 ans et plus	3,3 %
Sexe	
— masculin	72,3 %
— féminin	27,7 %
Déficiences	
— intellectuelle	39,6 %
— du psychisme	14,9 %
— de la parole et du langage	1,6 %
— auditive	2,4 %
— appareil oculaire	4,2 %
— autres organes	1,8 %
— motrice	12,6 %
— esthétique	0,8 %
— fonctions générales, sensitives et autres	6,3 %
— plus d'une déficience	15,8 %

Tableau IV (suite)

Personnel des CTA

Scolarité	
— Analphabète	7,2 %
— Élémentaire régulier	12,8 %
— Élémentaire — classes spéciales	14,7 %
— Secondaire — régulier	24,5 %
— Secondaire — professionnel court/long	12,9 %
— Secondaire — classes spéciales	24,7 %
— Niveau supérieur au secondaire	2,8 %
— Autres compétences reconnues	0,4 %
Expérience de travail antérieure	
— aucune expérience	48,3 %
— avec expérience	51,7 %
Employé-e-s avec expérience	
Nombre d'années	
— moins d'un an	22,9 %
— d'un à 3 ans	27 %
— de 3 à 5 ans	15,2 %
— plus de 5 ans	34,9 %
Ancienneté dans l'entreprise	
Nombre d'années	
— d'un à 12 mois	20,1 %
— d'un à 3 ans	32,2 %
— de 3 à 5 ans	15,7 %
— plus de 5 ans	32 %
Catégories d'emploi	
— travail manuel non spécialisé	87,2 %
— travail manuel spécialisé	6,6 %
— supervision — surveillance	2,4 %
— travail administratif	2,3 %
— vente	1,5 %
Statut de l'employé	
— Permanent — temps plein	91,2 %
— Permanent — temps partiel	2,4 %
— Temporaire — temps plein	4,8 %
— Temporaire — temps partiel	1,6 %
Lieu de travail	
— à l'intérieur du CTA	68,8 %
— à l'extérieur du CTA	31,2 %
Taux de roulement	
— moyenne	30,4 %
Conditions d'admission	
— admission permanente	96,4 %
— stage d'évaluation rémunéré	2,5 %
— stage d'évaluation non-rémunéré	—
— admission pour une période déterminée	1,1 %

5.3.4 Subventions versées

La politique de subvention est demeurée la même qu'en 1987-1988. Le tableau V indique les subventions versées aux centres de travail adapté en 1988-1989.

5.3.5 Association québécoise des entreprises adaptées

Dans plusieurs dossiers d'intérêt collectif, l'Office a continué de collaborer avec l'Association québécoise des entreprises adaptées qui regroupe principalement des centres de travail adapté.

5.4 Contrats d'intégration au travail

Le contrat d'intégration au travail, signé entre un employeur, l'OPHQ et une personne handicapée, vise à favoriser l'intégration au travail de cette personne. Une subvention compense le manque à gagner de l'employeur durant une période déterminée de formation et d'intégration ou pour adapter un poste de travail.

Les contrats sont généralement négociés entre l'employeur et la personne handicapée par les personnes conseillères en main-d'oeuvre réparties sur presque tout le territoire du Québec. Elles sont à l'emploi de Services externes de main-d'oeuvre, de programmes Extension de main-d'oeuvre, de Centres Travail-Québec, de Centres d'emploi du Canada ou de centres d'accueil et de réadaptation. L'OPHQ négocie directement les contrats lorsqu'il s'agit de projets de création d'entreprises. Six nouveaux projets de création d'entreprises et cinq anciens ont été subventionnés.

Tableau V

Subventions versées aux CTA en 1988-1989

Région	Nom du CTA	Date de l'accréditation	Budget de fonctionnement ($)	Personnes handicapées à l'emploi	Immobilisation et équipement ($)
01B	Ateliers Léopold-Desrosiers	1982-08-30	378 841	27,4	18 930
01B	Centrap (Mitis)	1979-11-10	727 310	58,6	48 015
01B	Les industries modulaires de la vallée	1981-01-05	356 563	46,0	57 194
01B	Le groupe Prosac	1987-07-01	112 284	13,0	112 459
02	Chaîne de travail adapté	1980-10-01	616 795	39,1	7 688
02	Société de développement communautaire Saint-Félicien	1983-02-25	174 091	18,0	30 420
03A	Atelier du Martin-Pêcheur	1980-10-01	707 720	42,9	—
03A	Les ateliers T.A.Q.	1980-02-04	371 404	42,0	128 427
03A	Centre de travail de Charlevoix	1980-04-01	653 928	59,0	34 628
03A	Hichaud	1981-01-05	302 284	34,0	4 075
03A	Pir-Vir	1979-10-15	203 902	21,0	44 345
03B	L'atelier de réadaptation au travail de Beauce	1979-10-15	1 301 419	91,0	94 235
03B	Centre de récupération de Beauce	1980-08-01	429 837	42,5	142 546
03B	Centre de sous-traitance Beauce	1982-08-30	762 324	55,0	126 998
03B	Les entreprises Tuméré	1981-01-05	305 854	31,5	96 119
03B	La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A.	1980-04-01	853 054	87,0	185 512
04	Atelier des vieilles forges	1979-10-15	982 169	67,5	26 174
04	Récupéraction Centre du Québec	1982-09-07	329 393	28,8	93 920
04	Les récupérateurs du comté de Maskinongé	1982-08-30	349 547	36,0	45 467
05	Atelier Poly-Teck	1979-11-15	636 411	46,0	9 288
06A	Atelier Abaco	1984-09-01	133 055	15,0	38 486
06A	Les ateliers l'Essor	1980-08-01	189 342	20,0	54 157
06A	Capeq	1979-10-15	542 490	48,0	22 849
06A	Centre de transition Le Sextant	1982-04-01	771 077	53,4	51 755
06A	Centre de transition pour adultes Le Transit	1980-02-04	979 885	58,6	22 547
06A	Centre juif de travail J.V.S.	1979-12-01	610 652	62,0	9 851
06A	Placement potentiel	1980-08-01	386 903	33,5	—
06A	Récupéraction Marronniers	1982-11-01	249 063	25,5	68 571

Tableau V (suite)

Subventions versées aux CTA en 1988-1989

Région	Nom du CTA	Date de l'accréditation	Budget de fonctionnement ($)	Personnes handicapées à l'emploi	Immobilisation et équipement ($)
06C	Atelier industriel Saint-Jean (1980)	1986-08-01	241 241	25,0	24 870
06C	Atelier la flèche de fer	1979-11-15	1 041 641	100,7	143 220
06C	La boutique de fleurs Savoy	1984-12-01	66 636	18,0	14 124
06C	Les contenants Poly-Thèmes	1987-01-01	211 422	23,0	49 135
06E	Les ateliers Lago	1979-12-10	656 470	60,0	108 092
06E	Les entreprises Polybar	1982-12-01	389 944	38,0	102 000
07	Centre de travail Laro	1979-12-01	548 449	57,0	58 043
08	Les ateliers Kami	1984-12-01	179 086	16,0	84 889
08	Témabex	1984-04-01	538 692	44,5	93 471
09	Ateliers populaires Sept-Îles	1982-09-07	33 317	2,6	3 600
	Association québécoise des entreprises adaptées		42 105		
Totaux			**18 366 600**	**1 587,1**	**2 256 100**

5.4.1 Contrats en 1988-1989

Le budget autorisé était de 2 337 400 $. Durant cette année, 724 contrats ont été signés, dont 328 renouvellements, représentant des versements de 2 372 036 $ (Tableau VI).

Tableau VI

Subventions accordées dans le cadre des contrats d'intégration au travail

	1980-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	Total
Subventions versées	8 465 524,43 $	1 994 813,17 $	1 816 522,12 $	2 372 036,00 $	14 648 995,72 $
Variation/année précédente		+ 4,6 %	− 8,94 %	+ 30,6 %	
Nombre de contrats incluant des renouvellements	2 670	677	685	724	4 756
Variation		+ 13,9 %	+ 1,1 %	+ 5,7 %	
Subvention moyenne par contrat	3 170,61 $	2 946,55 $	2 651,86 $	3 276,29 $	3 080,11 $
Variation		− 8,2 %	− 10 %	+ 23,5 %	
Nombre de contrats excluant le renouvellement	2 095	441	464	396	3 397
Variation		− 5,2 %	+ 5,2 %	− 14,7 %	
Subvention moyenne par personne	4 040,82 $	4 523,38 $	3 914,92 $	5 989,99 $	4 312,33 $
Variation		+ 10,37 $	− 13,4 %	+ 53,0 %	

5.4.2 Bilan du programme

Depuis le début du programme en 1980, 3 397 personnes ont bénéficié de 4 756 contrats avec 1 669 employeurs différents. 86 % des entreprises avaient moins de 50 employés et oeuvraient dans le secteur des services.

Dans l'ensemble, 24 % des contrats s'adressent à des personnes ayant une déficience physique, 49 % avec une déficience intellectuelle et 10 % avec une déficience du psychisme. Enfin, 17 % avaient une déficience sensorielle. L'âge moyen tournait autour de 30 ans et les trois quarts avaient moins de 36 ans.

33 % des personnes n'avaient qu'une scolarité élémentaire ou spéciale. Quant aux emplois occupés, 34 % sont dans les services; 13 % dans la fabrication, 14 % occupent des emplois dans le domaine administratif. Le tableau VII indique la répartition par région des 3 397 personnes handicapées qui ont bénéficié du programme depuis son existence, ainsi que le rapport avec la population de chacune de ces régions.

Tableau VII

Répartition régionale des contrats d'intégration au travail

Région	01	02	03	04	05	06A	06B	06C	07	08	09	10	Total
Nombre de personnes	187	321	677	214	120	1 151	232	282	22	137	54	0	3 397
Pourcentage du total des contrats	5,5	9,5	19,9	6,3	3,5	33,9	6,8	8,3	0,7	4	1,6	0	100 %
Pourcentage de la population (1987)	5,1	4,5	14,5	7	4	30,8	9,3	16,8	3,8	2,3	1,6	0,3	100 %

5.5 Le plan d'embauche

Les articles 63 et 63.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées prévoient que tout employeur de 50 salariés et plus doit soumettre à l'OPHQ, en collaboration avec le représentant de l'association de salariés, un plan visant à assurer dans un délai raisonnable l'embauche de personnes handicapées.

Les employeurs doivent également, en vertu de l'article 63.3 de la Loi et de l'article 12 des règlements, soumettre annuellement un rapport pendant les quatre années suivant la date d'anniversaire de l'approbation du plan.

Au 31 mars 1989, il y avait 3 299 plans d'embauche approuvés qui rejoignaient 10 331 établissements (tableau VIII). En 1988-1989, 313 employeurs ont été avisés de leur obligation légale de présenter un plan d'embauche.

Tableau VIII

Répartition régionale des plans approuvés et des établissements couverts pour chacune des régions

Nombre de plans approuvés	R-01	R-01A	R-02	R-03N	R-03S	R-04	R-05	R-06A	R-06B	R-06E	R-06O	R-07	R-08	R-09	R-10	*R-30
3 299	64	25	90	259	180	189	118	1 574	158	203	202	67	82	32	6	50
Nombre d'établissements couverts																
10 331	273	121	457	1 125	474	659	399	4 079	570	564	817	311	271	193	18	

* R-30 : extérieur du Québec

Durant cette même période, l'Office a également demandé 261 premiers rapports, 261 seconds rapports et 2 492 troisièmes rapports. Par la suite, 204 premiers rapports et 717 seconds rapports furent approuvés. Quant au troisième rapport, l'approche utilisée pour leur examen a inclus l'établissement d'un bilan des réalisations des employeurs pour les trois premières années du plan d'embauche. Au 31 mars 1989, 323 troisièmes rapports avaient été approuvés.

Du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, 407 dossiers d'employeurs ont été référés au service juridique avec recommandation de poursuivre en vertu des articles

63 et 63.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Suite aux 356 mises en demeure expédiées par les services juridiques, une entente est intervenue avec l'employeur dans 94 dossiers. De plus, 61 dossiers ont été fermés et 106 dossiers seront présentés au procureur pour poursuite éventuelle. Les 95 dossiers restants sont en traitement.

Suite à l'examen des seconds rapports, l'OPHQ a diffusé les résultats des plans d'embauche auprès de ses partenaires. Les conseillers et conseillères du plan d'embauche ont rencontré 77 partenaires répartis dans toutes les régions administratives du Québec. Les résultats du plan d'embauche ont également été présentés lors de six colloques avec la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec, de deux colloques regroupant principalement des employeurs et de neuf rencontres de regroupement de personnes handicapées.

De plus, à deux reprises les recommandations émises suite à l'examen des rapports ont été diffusées auprès des services spécialisés de main-d'oeuvre et la mise à jour des informations diffusées via les synthèses a été réalisée auprès de 117 partenaires différents.

Le programme d'information et de sensibilisation des employeurs pour la mise en oeuvre de leur plan d'embauche s'est poursuivi. Durant l'année, parmi les 155 employeurs rencontrés dans toutes les régions administratives, 19 l'ont été pour une session de sensibilisation.

Une étude du contenu des seconds rapports a été effectuée afin de bien identifier le type de réalisations des employeurs. Cette dernière nous indique l'état de situation de la mise en oeuvre des plans d'embauche au niveau provincial et régional.

Le personnel du plan d'embauche s'est aussi impliqué dans différents comités et sous-comités dont :

— comité interne sur la gestion des ressources humaines et sur la vie associative des travailleurs(euses) handicapés(es);
— comité externe sur la gestion des ressources humaines;
— comité externe sur la vie associative des travailleurs(euses) handicapés(es);
— comité interne sur l'après plan d'embauche;
— comité externe sur l'après plan d'embauche;
— comité interministériel pour les personnes handicapées;
— comité sur l'information et les communications internes;
— comité travail pour l'organisation de la Semaine nationale d'intégration des personnes handicapées;
— sous-comité pour l'organisation du colloque du 8 juin 1989 sur l'intégration au travail de personnes handicapées;
— comité du contenu pour la production d'un vidéo sur le travail.

Chapitre 6
Le plan de services et l'aide matérielle

Dans *À part...égale*, parmi différents moyens d'action nécessaires à l'intégration sociale des personnes handicapées, l'OPHQ proposait le plan de services comme modèle de coordination des services individuels. L'Office s'était alors engagé à promouvoir le plan de services afin de contribuer à sa généralisation.

Au cours de l'année 1988-1989, les programmes de formation élaborés par l'OPHQ concernant le plan de services ont été mis à jour.

Une recherche sur les outils d'évaluation des besoins des personnes ayant une déficience a été menée. L'inventaire des outils existants et leur classification ont été faits. Un projet d'outils d'évaluation globale des besoins a aussi été élaboré.

Pour que chaque personne handicapée soit maître d'oeuvre de son plan de services, il fallait préciser le modèle et surtout l'enrichir d'un support direct à la personne pour compléter le rôle de coordination. Un document sur le plan de services a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 1989. Il en précise les étapes et les conditions. Il identifie notamment la possibilité d'un soutien-conseil comme élément-clé de l'aide à la personne pour l'organisation de ses services.

L'Office a eu des échanges concernant le plan de services avec l'Institut québécois de déficience mentale, l'Université du Québec à Montréal, l'Association des centres d'accueil du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

6.1 Planification et coordination

Dans la région de Québec, l'OPHQ a collaboré à l'élaboration d'un modèle d'intervention destiné à l'intégration sociale des personnes schizophrènes.

En Estrie, un programme de formation portant sur le plan de services a été élaboré et dispensé au personnel d'un centre local de services communautaires, d'une commission scolaire, du Centre de services sociaux et à des membres d'organismes de promotion.

Dans la région de Montréal, l'Office a dispensé des séances d'information auprès de groupes de parents et en milieu scolaire.

Dans Laurentides-Lanaudière, des journées de formation sur le plan de services ont été organisées et dispensées par l'OPHQ à des intervenants d'un centre hospitalier régional. Par ailleurs, l'Office a participé à la tenue d'un colloque régional de deux jours sur le plan de services, colloque organisé par le Conseil régional de la santé et des services sociaux et le Cégep de Saint-Jérôme. Ses représentants ont tenu un atelier concernant les personnes qui ont une déficience physique.

En Montérégie, l'OPHQ a contribué à définir davantage la notion de plan de services en participant à la table de concertation des services auprès de la personne handicapée du Grand-Châteauguay. On y oeuvrait au développement d'un modèle théorique, à l'identification des ressources locales et à la constitution d'une corporation pour répondre plus adéquatement aux besoins individuels et assurer la coordination des ressources. Une dizaine de groupes de parents ont aussi été rencontrés dans le but de leur présenter le cadre de référence du plan de services.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a contribué à une session de formation de deux jours sur le plan de services au Centre local de services communautaires de Val-d'Or. Il a de plus apporté son expertise en vue de l'achat d'équipements permettant ainsi l'intégration scolaire de deux étudiants dont un au secondaire et l'autre à l'éducation aux adultes.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a dispensé trois journées de formation sur le plan de services.

6.2 Nombre de demandes

L'OPHQ a reçu, en 1988-1989, 5 957 demandes d'aide nécessitant l'ouverture de nouveaux dossiers : il s'agit de personnes handicapées qui faisaient une demande pour la première fois. Au 31 mars 1989, l'OPHQ avait ainsi ouvert 32 376 dossiers depuis sa création.

En 1988-1989, il y a eu 33 % de demandes de plus par rapport à l'année 1987-1988 ce qui est montré aux tableaux IX et X.

Tableau IX

Demandes de plus par rapport à l'année 1987-1988

	Nombre de demandes		Augmentation par rapport à			
	annuel	mensuel	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
1988-1989	5 957	496	+ 59 %	+ 5 %	+ 28 %	+ 33 %
1987-1988	4 467	373	+ 19 %	− 21 %	− 4 %	
1986-1987	4 661	388	+ 24 %	− 18 %		
1985-1986	5 679	473	+ 51 %			
1984-1985	3 750	312				

Tableau X

Évolution du nombre de demande d'aide (d'avril 1984 à mars 1989)

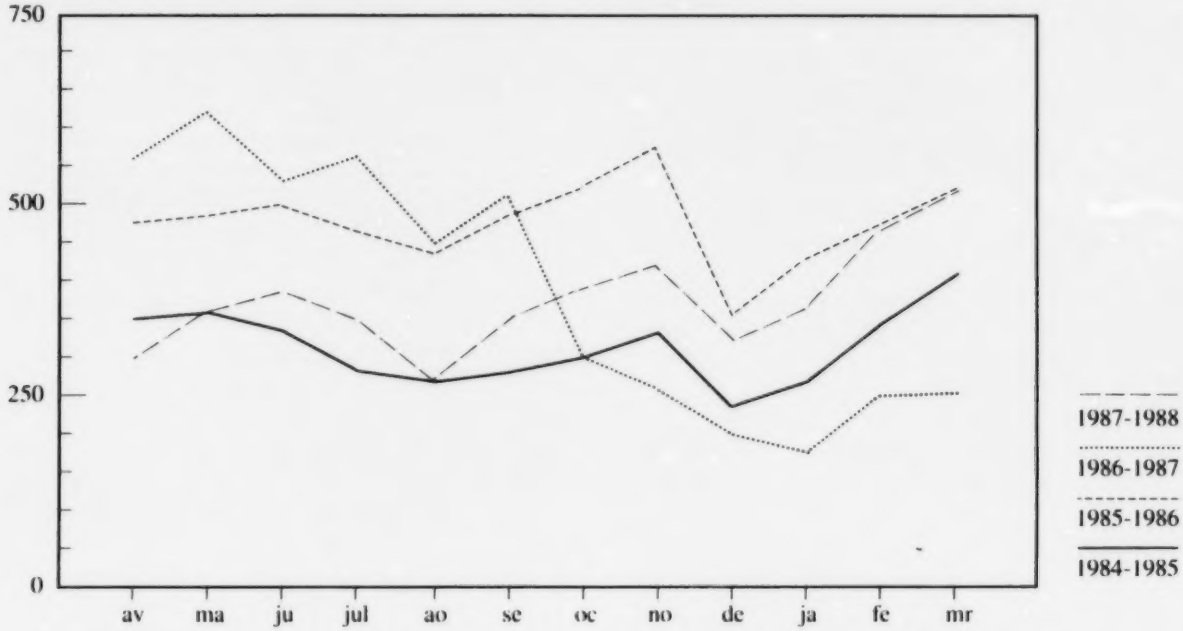

6.2.1 Répartition régionale des demandes

Le tableau XI montre la répartition, selon les régions, des 5 957 demandes reçues en 1988 '989, en comparaison des trois années précédentes et de la répartition de la population du Québec.

Dans six régions, les demandes faites à l'OPHQ sont dans une proportion plus grande que la répartition de la population, et dans les cinq autres régions, cette proportion est moindre. L'écart le plus important est dans la région de Montréal qui reçoit 18,9 % des demandes alors que cette région représente 30,2 % de la population, d'où un écart négatif de 11,3 %; cet écart s'accroît chaque année. L'écart positif le plus élevé est dans la région du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine qui a reçu 9,2 % des demandes alors qu'elle ne représente que 3,6 % de la population, soit un écart de 5,6 %.

Cette région a d'ailleurs enregistré une augmentation de 29,5 % des demandes comparativement à une augmentation générale de 33,6 %. Les demandes ont augmenté dans toutes les régions du Québec. Les augmentations les plus élevées ont été dans les régions de l'Outaouais (66,4 %), de la Montérégie (66,1 %) et de Laurentides-Lanaudière (48,3 %). La plus faible augmentation s'observe dans la région du Centre-du-Québec (2,5 %).

Tableau XI

Répartition régionale de la clientèle 1988-1989

Région		Répartition régionale de la clientèle							
		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
01	Bas-St-Laurent, Gaspésie et Îles de-la-Madeleine	342	6,0 %	307	6,6 %	424	9,5 %	549	9,2 %
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	370	6,5 %	331	7,1 %	294	6,6 %	383	6,4 %
03	Québec	946	16,7 %	769	16,5 %	618	13,9 %	739	12,4 %
04	Centre-du-Québec	576	10,1 %	325	7,0 %	285	6,4 %	292	4,9 %
05	Estrie	344	6,1 %	368	7,9 %	376	8,4 %	420	7,0 %
06A	Montréal	1 276	22,5 %	994	21,3 %	869	19,5 %	1 128	18,9 %
06B	Laurentides — Lanaudière	424	7,5 %	306	6,6 %	294	6,6 %	436	7,3 %
06C	Montérégie	718	12,6 %	647	13,9 %	561	12,6 %	932	15,6 %
07	Outaouais	285	5,0 %	268	5,7 %	336	7,5 %	559	9,4 %
08	Abitibi — Témiscamingue	240	4,2 %	210	4,5 %	227	5,1 %	297	5,0 %
09	Côte-Nord	158	2,8 %	138	3,0 %	177	4,0 %	225	3,8 %
Total		**5 679**	**100,0 %**	**4 663**	**100,0 %**	**4 461**	**100,0 %**	**5 960****	**100,0 %**

Région		1988-1989 et 1985-1986	Écart entre 1988-1989 et 1986-1987	1988-1989 et 1987-1988	Répartition population du Québec	Écart entre clientèle 1988-1989 et population
01	Bas-St-Laurent, Gaspésie et Îles de-la-Madeleine	60,5 %	78,8 %	29,5 %	3,6 %	5,6 %
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	3,5 %	15,7 %	30,3 %	4,7 %	1,7 %
03	Québec	-21,9 %	-3,9 %	19,6 %	16,0 %	-3,6 %
04	Centre-du-Québec	-49,3 %	-10,2 %	2,5 %	7,0 %	-2,1 %
05	Estrie	22,1 %	14,1 %	11,7 %	4,0 %	3,0 %
06A	Montréal	-11,6 %	13,5 %	29,8 %	30,2 %	-11,3 %
06B	Laurentides — Lanaudière	2,8 %	42,5 %	48,3 %	8,8 %	-1,5 %
06C	Montérégie	29,8 %	44,0 %	66,1 %	17,0 %	-1,4 %
07	Outaouais	96,1 %	108,6 %	66,4 %	4,2 %	5,2 %
08	Abitibi — Témiscamingue	23,8 %	41,4 %	30,8 %	2,5 %	2,5 %
09	Côte-Nord	42,4 %	63,0 %	27,1 %	1,8 %	2,0 %
Total		**4,9 %**	**27,8 %**	**33,6 %**	**100,0 %**	**0,0 %**

** 5 960 ajusté à 5 957 en fonction de 3 annulations

6.2.2 Âge de la clientèle

Les tableaux XII, XIII, XIV et XIVA présentent l'âge des personnes qui ont fait une demande en 1988-1989 par rapport aux quatre années antérieures, selon les différentes régions du Québec et selon leurs déficiences.

Tableau XII

Âge de la clientèle à l'OPHQ

	Clientèle à l'OPHQ					Population du Québec	
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989		
0 - 4 ans	26,6 %	8,0 %	9,3 %	12,0 %	10,2 %	25,6 %	(0-17 ans)
5 - 17 ans		15,1 %	14,7 %	19,0 %	15,7 %		
18 - 64 ans	58,9 %	51,4 %	46,0 %	43,7 %	39,6 %	65,0 %	
65 ans et +	14,4 %	25,5 %	30,0 %	25,3 %	34,5 %	9,4 %	

Tableau XIII

Âge de la clientèle à l'OPHQ par région
1988-1989

Régions		0 - 4 ans		5 - 17 ans		18 - 64 ans		65 ans et +		Total	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
01	Bas St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	36	7 %	95	17 %	198	36 %	220	40 %	549	100 %
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	31	8 %	28	7 %	153	40 %	171	45 %	383	100 %
03	Québec	86	12 %	169	23 %	271	37 %	213	29 %	739	100 %
04	Centre-du-Québec	36	12 %	47	16 %	124	42 %	85	29 %	292	100 %
05	Estrie	31	7 %	51	12 %	158	38 %	180	43 %	420	100 %
06A	Montréal	136	12 %	193	17 %	453	40 %	346	31 %	1 128	100 %
06B	Laurentide — Lanaudière	60	14 %	66	15 %	176	40 %	134	31 %	436	100 %
06C	Montérégie	96	10 %	153	16 %	362	39 %	321	34 %	932	100 %
07	Outaouais	54	10 %	79	14 %	228	41 %	198	35 %	559	100 %
08	Abitibi — Témiscamingue	29	10 %	34	11 %	134	45 %	100	34 %	297	100 %
09	Côte-Nord	10	4 %	23	10 %	102	45 %	90	40 %	225	100 %
Total		**605**	**10 %**	**938**	**16 %**	**2 359**	**40 %**	**2 058**	**35 %**	**5 960**	**100 %**

Tableau XIV

Âge de la clientèle par défience 1988-1989

DÉFICIENCES	O - 4 ans		5 - 17 ans		18 - 64 ans		65 ans et +		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Intellectuelle	277	25,7 %	465	43,2 %	286	26,6 %	49	4,5 %	1 077	100 %
Psychique	28	15,3 %	59	32,2 %	53	29,0 %	43	23,5 %	183	100 %
Parole-Langage	113	24,3 %	167	35,9 %	131	28,2 %	54	11,6 %	465	100 %
Auditive	83	3,7 %	139	6,3 %	756	34,0 %	1 246	56,0 %	2 224	100 %
Visuelle	23	6,8 %	56	16,6 %	159	47,2 %	99	29,4 %	337	100 %
Organique	65	10,9 %	66	11,1 %	215	36,1 %	250	41,9 %	596	100 %
Squelette et appareil du soutien	223	10,3 %	261	12,0 %	1 090	50,2 %	599	27,6 %	2 173	100 %
Esthétique	6	15,4 %	12	30,8 %	14	35,9 %	7	17,9 %	39	100 %
Fonctions gen. sens.	1	4,2 %	4	16,7 %	10	41,7 %	9	37,5 %	24	100 %
Total	**819**	**11,5 %**	**1 229**	**17,3 %**	**2 714**	**38,1 %**	**2 356**	**33,1 %**	**7 118**	**100 %**

Tableau XIVA

Déficience par âge de la clientèle 1988-1989

DÉFICIENCES	O - 4 ans		5 - 17 ans		18 - 64 ans		65 ans et +		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Intellectuelle	277	33,8 %	465	37,8 %	286	10,5 %	49	2,1 %	1 077	15,1 %
Psychique	28	3,4 %	59	4,8 %	53	2,0 %	43	1,8 %	183	2,6 %
Parole-Langage	113	13,8 %	167	13,6 %	131	4,8 %	54	2,3 %	465	6,5 %
Auditive	83	10,1 %	139	11,3 %	756	27,9 %	1 246	52,9 %	2 224	31,2 %
Visuelle	23	2,8 %	56	4,6 %	159	5,9 %	99	4,2 %	337	4,7 %
Organique	65	7,9 %	66	5,4 %	215	7,9 %	250	10,6 %	596	8,4 %
Squelette et appareil du soutien	223	27,2 %	261	21,2 %	1 090	40,2 %	599	25,4 %	2 173	30,5 %
Esthétique	6	0,7 %	12	1,0 %	14	0,5 %	7	0,3 %	39	0,5 %
Fonctions gen. sens.	1	0,1 %	4	0,3 %	10	0,4 %	9	0,4 %	24	0,3 %
Total	**819**	**100,0 %**	**1 229**	**100,0 %**	**2 714**	**100,0 %**	**2 356**	**100,0 %**	**7 118**	**100,0 %**

Les personnes handicapées de 65 ans et plus faisant des demandes à l'OPHQ sont 3,7 fois plus nombreuses que les personnes du même âge dans la population du Québec, soit 34,5 % par rapport à 9,4 %. Dans les régions suivantes, cette catégorie d'âge constitue plus du tiers de la clientèle de l'OPHQ :

— Saguenay — Lac-St-Jean 45 %

— Estrie 43 %

— Bas-Saint-Laurent, Gaspésie Îles-de-la-Madeleine 40 %

— Côte-Nord 40 %

— Outaouais 35 %

— Montérégie 34 %

— Abitibi — Témiscamingue 34 %

Plus de la moitié de ces personnes (soit 52,9 %) ont une déficience auditive, 25,4 % une déficience du squelette et de l'appareil de soutien. Les principales raisons de leurs demandes sont un besoin d'aides à l'audition (53,8 %), des honoraires professionnels et surtout la dispensation d'aides physiques et domestiques (19,9 %) et des équipements favorisant le maintien dans le milieu (13,2 %).

On remarque une diminution du pourcentage de la clientèle âgée de moins de 17 ans, laquelle constitue maintenant 25,9 % de la clientèle de l'OPHQ par rapport à 31 % en 1987-1988. Cette clientèle a pourtant augmentée de 1,25 % comparativement au nombre de l'année dernière. La clientèle âgée de 0 à 17 ans a principalement une déficience intellectuelle (35 %) et une déficience du squelette et de l'appareil de soutien (24,2 %). Ces demandes concernent

principalement des honoraires professionnels pour des services éducatifs (42,9 %), de la stimulation précoce ou du soutien à la famille et des frais de déplacements (31,8 %).

Plus du tiers (40,2 %) de la clientèle âgée de 18 à 64 ans a une déficience du squelette et de l'appareil de soutien; 27,9 %, une déficience auditive. Plus du quart des besoins manifestés par ces personnes sont liés à l'aide à l'audition (29,9 %). Les autres besoins plus particulièrement manifestés sont constitués des honoraires professionnels touchant principalement l'aide physique et domestique (21,2 %) et des équipements favorisant le maintien dans le milieu (20,9 %).

6.2.3 Déficiences de la clientèle

Le tableau XV permet de comparer la répartition des déficiences chez la clientèle de l'OPHQ avec celle qu'on retrouve dans la population du Québec. Le tableau XVI montre quant à lui la localisation de ces personnes par région.

Tableau XV

Clientèle à l'OPHQ par catégorie de déficience du 1er avril 1984 au 31 mars 1989

	Clientèle à l'OPHQ					Personnes handicapées au Québec
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	
Intellectuelle	7,0 %	8,0 %	11,0 %	13,7 %	15,0 %	40,5 %
Psychique	1,0 %	2,0 %	1,0 %	2,6 %	3,0 %	4,1 %
Auditive	33,0 %	33,0 %	33,2 %	26,0 %	31,0 %	11,8 %
Visuelle	5,0 %	5,0 %	5,6 %	5,3 %	5,0 %	10,5 %
Organique	7,0 %	8,0 %	8,3 %	11,1 %	8,0 %	?
Du squelette	46,0 %	39,0 %	35,5 %	34,6 %	31,0 %	20,2 %
Autres (parole, esthétique, sensitive)	1,0 %	3,0 %	5,4 %	6,7 %	8,0 %	12,8 %

Tableau XVI

Déficience de la clientèle de l'OPHQ par région
1988-1989

Régions		Intellectuelle		Psychique		Parole		Auditive		Visuelle	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
01	Bas-St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-madeleine	82	11,6 %	37	5,2 %	59	8,3 %	159	22,4 %	37	5,2 %
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	19	4,6 %	8	1,9 %	17	4,1 %	189	45,4 %	11	2,6 %
03	Québec	166	20,7 %	6	0,7 %	34	4,2 %	256	31,9 %	34	4,2 %
04	Centre-du-Québec	40	12,4 %	3	0,9 %	8	2,5 %	103	32,0 %	17	5,3 %
05	Estrie	90	18,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	120	24,9 %	20	4,2 %
06A	Montréal	180	15,5 %	7	0,6 %	50	4,3 %	491	42,2 %	61	5,2 %
06B	Laurentides — Lanaudière	71	11,5 %	32	5,2 %	95	15,3 %	146	23,6 %	24	3,9 %
06C	Montérégie	194	15,8 %	24	2,0 %	127	10,4 %	430	35,1 %	69	5,6 %
07	Outaouais	183	23,9 %	44	5,7 %	37	4,8 %	122	15,9 %	30	3,9 %
08	Abitibi — Témiscamingue	37	10,5 %	14	4,0 %	19	5,4 %	80	22,7 %	21	5,9 %
09	Côte-Nord	15	5,8 %	8	3,1 %	19	7,3 %	128	49,2 %	13	5,0 %
Total		**1 077**	**15,1 %**	**183**	**2,6 %**	**465**	**6,5 %**	**2 224**	**31,2 %**	**337**	**4,7 %**

Régions		Organique		Du squelette		Esthétique		Sensitive		Total	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
01	Bas-St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-madeleine	94	13,3 %	235	33,1 %	4	0,6 %	2	0,3 %	709	100,0 %
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	37	8,9 %	134	32,2 %	1	0,2 %	0	0,0 %	416	100,0 %
03	Québec	41	5,1 %	251	31,3 %	3	0,4 %	11	1,4 %	802	100,0 %
04	Centre-du-Québec	44	13,7 %	104	32,3 %	1	0,3 %	2	0,6 %	322	100,0 %
05	Estrie	73	15,2 %	176	36,6 %	2	0,4 %	0	0,0 %	481	100,0 %
06A	Montréal	10	0,9 %	357	30,7 %	8	0,7 %	0	0,0 %	1 164	100,0 %
06B	Laurentides — Lanaudière	41	6,6 %	202	32,6 %	5	0,8 %	3	0,5 %	619	100,0 %
06C	Montérégie	36	2,9 %	343	28,0 %	1	0,1 %	1	0,1 %	1 225	100,0 %
07	Outaouais	127	16,6 %	216	28,2 %	6	0,8 %	2	0,3 %	767	100,0 %
08	Abitibi — Témiscamingue	77	21,8 %	98	27,8 %	6	1,7 %	1	0,3 %	353	100,0 %
09	Côte-Nord	16	6,2 %	57	21,9 %	2	0,8 %	2	0,8 %	260	100,0 %
Total		**596**	**8,4 %**	**2 173**	**30,5 %**	**39**	**0,5 %**	**24**	**0,3 %**	**7 118**	**100,0 %**

Parmi les demandes reçues, celles des personnes ayant une déficience intellectuelle représentent 15,1 %. Dans la région de l'Outaouais, elles constituent près du quart (23,9 %) de la clientèle de cette région.

La clientèle ayant une déficience psychique est plus importante dans les régions de l'Outaouais (5,7 %), Laurentides-Lanaudière (5,2 %), Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (5,2 %) et Abitibi-Témiscamingue (4 %).

La clientèle ayant une déficience auditive a augmenté de 26 % à 31 %. Elle représente 2,6 fois ce à quoi on pourrait s'attendre selon la répartition des déficiences dans la population du Québec. Dans trois régions, cette déficience apparaît dans plus de 40 % des demandes à l'OPHQ, soit la Côte-Nord (49,2 %), le Saguenay — Lac-Saint-Jean (45,4 %) et Montréal (42,2 %).

La clientèle ayant une déficience organique a diminué de 11,1 % à 8 %. Elle est constituée principalement de personnes laryngectomisées ou qui ont une insuffisance rénale. Elle provient surtout de l'Outaouais (21,3 %) et du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (15,7 %).

La clientèle ayant une déficience du squelette et de l'appareil de soutien a diminué de 34,6 % à 31 % mais demeure importante alors que cette déficience constitue 20,2 % des déficiences au Québec. Elle représente à peu près la même proportion de la clientèle dans toutes les régions (de 27,8 % à 33,1 %), à l'exception de l'Estrie (36,6 %) et de la Côte-Nord (21,9 %).

6.2.4 Raisons des demandes

Les raisons des demandes sont identifiées lors de la réception du formulaire ce qui mène à l'ouverture d'un nouveau dossier. Ces demandes premières ne représentent pas tous les besoins exprimés au cours du traitement du dossier.

Les tableaux XVII, XVIIA, XVIII et XVIIIA présentent les raisons des demandes par déficience et par région.

Tableau XVII

Raison des demandes par déficience 1988-1989

	Intellectuelle		Psychique		Parole		Auditive		Visuelle	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	199	14,9 %	46	3,4 %	140	10,5 %	89	6,7 %	92	6,9 %
Déménagement	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	50,0 %	0	0,0 %
Adaptation de domicile	12	1,9 %	8	1,3 %	13	2,1 %	6	1,0 %	16	2,5 %
Adaptation de véhicule	1	1,1 %	0	0,0 %	1	1,1 %	0	0,0 %	1	1,1 %
Formation et recyclage	52	59,8 %	5	5,7 %	4	4,6 %	4	4,6 %	1	1,1 %
Honoraires professionnels	658	25,4 %	111	4,3 %	199	7,7 %	90	3,5 %	98	3,8 %
Équipements	57	1,2 %	17	0,4 %	51	1,1 %	3 199	67,1 %	221	4,6 %
— audition et signalisation	0	0,0 %	0	0,0 %	7	0,2 %	3 173	98,5 %	13	0,4 %
— communication	7	10,4 %	0	0,0 %	8	11,9 %	1	1,5 %	17	25,4 %
— vision	3	3,7 %	0	0,0 %	1	1,2 %	3	3,7 %	66	80,5 %
— informatique	4	9,1 %	0	0,0 %	1	2,3 %	0	0,0 %	19	43,2 %
— locomotion	21	6,6 %	6	1,9 %	3	0,9 %	4	1,3 %	10	3,1 %
— hygiène corporelle	9	2,0 %	5	1,1 %	14	3,1 %	6	1,3 %	9	2,0 %
— activités quotidiennes	7	1,6 %	6	1,4 %	15	3,4 %	10	2,3 %	83	19,0 %
— traitement médical	6	4,1 %	0	0,0 %	2	1,4 %	2	1,4 %	4	2,8 %
Fournitures médicales	42	13,7 %	9	2,9 %	9	2,9 %	3	1,0 %	7	2,3 %
Total	**1 021**	**10,4 %**	**196**	**2,0 %**	**417**	**4,2 %**	**3 393**	**34,6 %**	**436**	**4,4 %**

	Organique		Du squelette		Esthétique		Sensitive		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	236	17,6 %	510	38,1 %	19	1,4 %	7	0,5 %	1 338	100 %
Déménagement	1	25,0 %	1	25,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	4	100 %
Adaptation de domicile	34	5,4 %	538	85,3 %	3	0,5 %	1	0,2 %	631	100 %
Adaptation de véhicule	0	0,0 %	91	96,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %	94	100 %
Formation et recyclage	2	2,3 %	19	21,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %	87	100 %
Honoraires professionnels	277	10,7 %	1 123	43,4 %	15	0,6 %	15	0,6 %	2 586	100 %
Équipements	142	3,0 %	1 053	22,1 %	20	0,4 %	8	0,2 %	4 768	100 %
— audition et signalisation	2	0,1 %	15	0,5 %	12	0,4 %	0	0,0 %	3 222	100 %
— communication	5	7,5 %	29	43,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	67	100 %
— vision	3	3,7 %	5	6,1 %	1	1,2 %	0	0,0 %	82	100 %
— informatique	2	4,5 %	18	40,9 %	0	0,0 %	0	0,0 %	44	100 %
— locomotion	15	4,7 %	260	81,3 %	0	0,0 %	1	0,3 %	320	100 %
— hygiène corporelle	14	3,1 %	393	86,9 %	0	0,0 %	2	0,4 %	452	100 %
— activités quotidiennes	23	5,3 %	289	66,3 %	0	0,0 %	3	0,7 %	436	100 %
— traitement médical	78	53,8 %	44	30,3 %	7	4,8 %	2	1,4 %	145	100 %
Fournitures médicales	92	30,0 %	142	46,3 %	1	0,3 %	2	0,7 %	307	100 %
Total	**784**	**8,0 %**	**3 477**	**35,4 %**	**58**	**0,6 %**	**33**	**0,3 %**	**9 815**	**100 %**

Tableau XVIIA

Déficience par raison des demandes 1988-1989

	Intellectuelle		Psychique		Parole		Auditive		Visuelle	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	199	19,5 %	46	23,5 %	140	33,6 %	89	2,6 %	92	21,1 %
Déménagement	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,1 %	0	0,0 %
Adaptation de domicile	12	1,2 %	8	4,1 %	13	3,1 %	6	0,2 %	16	3,7 %
Adaptation de véhicule	1	0,1 %	0	0,0 %	1	0,2 %	0	0,0 %	1	0,2 %
Formation et recyclage	52	5,1 %	5	2,6 %	4	1,0 %	4	0,1 %	1	0,2 %
Honoraires professionnels	658	64,4 %	111	56,6 %	199	47,7 %	90	2,7 %	98	22,5 %
Équipements	57	5,6 %	17	8,7 %	51	12,2 %	3 199	94,3 %	221	50,7 %
— audition et signalisation	0	0,0 %	0	0,0 %	7	1,7 %	3 173	93,5 %	13	3,0 %
— communication	7	0,7 %	0	0,0 %	8	1,9 %	1	0,0 %	17	3,9 %
— vision	3	0,3 %	0	0,0 %	1	0,2 %	3	0,1 %	66	15,1 %
— informatique	4	0,4 %	0	0,0 %	1	0,2 %	0	0,0 %	19	4,4 %
— locomotion	21	2,1 %	6	3,1 %	3	0,7 %	4	0,1 %	10	2,3 %
— hygiène corporelle	9	0,9 %	5	2,6 %	14	3,4 %	6	0,2 %	9	2,1 %
— activités quotidiennes	7	0,7 %	6	3,1 %	15	3,6 %	10	0,3 %	83	19,0 %
— traitement médical	6	0,6 %	0	0,0 %	2	0,5 %	2	0,1 %	4	0,9 %
Fournitures médicales	42	4,1 %	9	4,6 %	9	2,2 %	3	0,1 %	7	1,6 %
Total	**1 021**	**100,0 %**	**196**	**100,0 %**	**417**	**100,0 %**	**3 393**	**100,0 %**	**436**	**100,0 %**

	Organique		Du squelette		Esthétique		Sensitive		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	236	30,1 %	510	14,7 %	19	32,8 %	7	21,2 %	1 338	13,6 %
Déménagement	1	0,1 %	1	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	4	0,0 %
Adaptation de domicile	34	4,3 %	538	15,5 %	3	5,2 %	1	3,0 %	631	6,4 %
Adaptation de véhicule	0	0,0 %	91	2,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	94	1,0 %
Formation et recyclage	2	0,3 %	19	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	87	0,9 %
Honoraires professionnels	277	35,3 %	1 123	32,3 %	15	25,9 %	15	45,5 %	2 586	26,3 %
Équipements	142	18,1 %	1 053	30,3 %	20	34,5 %	8	24,2 %	4 768	48,6 %
— audition et signalisation	2	0,3 %	15	0,4 %	12	20,7 %	0	0,0 %	3 222	32,8 %
— communication	5	0,6 %	29	0,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %	67	0,7 %
— vision	3	0,4 %	5	0,1 %	1	1,7 %	0	0,0 %	82	0,8 %
— informatique	2	0,3 %	18	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	44	0,4 %
— locomotion	15	1,9 %	260	7,5 %	0	0,0 %	1	3,0 %	320	3,3 %
— hygiène corporelle	14	1,8 %	393	11,3 %	0	0,0 %	2	6,1 %	452	4,6 %
— activités quotidiennes	23	2,9 %	289	8,3 %	0	0,0 %	3	9,1 %	436	4,4 %
— traitement médical	78	9,9 %	44	1,3 %	7	12,1 %	2	6,1 %	145	1,5 %
Fournitures médicales	92	11,7 %	142	4,1 %	1	1,7 %	2	6,1 %	307	3,1 %
Total	**784**	**100,0 %**	**3 477**	**100,0 %**	**58**	**100,0 %**	**33**	**100,0 %**	**9 815**	**100,0 %**

Tableau XVIII

Raison des demandes par région 1988-1989

	Région 01		Région 02		Région 03		Région 04	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	119	8,9 %	92	6,9 %	151	11,3 %	72	5,4 %
Déménagement	1	25,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	50,0 %
Adaptation de domicile	63	10,0 %	79	12,5 %	29	4,6 %	46	7,3 %
Adaptation de véhicule	5	5,3 %	10	10,6 %	7	7,4 %	6	6,4 %
Formation et recyclage	2	2,3 %	1	1,1 %	6	6,9 %	2	2,3 %
Honoraires professionnels	261	10,1 %	95	3,7 %	395	15,3 %	120	4,6 %
Équipements	300	6,3 %	283	5,9 %	492	10,3 %	220	4,6 %
– audition et signalisation	137	4,3 %	210	6,5 %	375	11,6 %	130	4,0 %
– communication	2	3,0 %	3	4,5 %	7	10,4 %	5	7,5 %
– vision	12	14,6 %	4	4,9 %	11	13,4 %	3	3,7 %
– informatique	3	6,8 %	1	2,3 %	7	15,9 %	2	4,5 %
– locomotion	43	13,4 %	22	6,9 %	40	12,5 %	26	8,1 %
– hygiène corporelle	40	8,8 %	22	4,9 %	22	4,9 %	7	1,5 %
– activités quotidiennes	47	10,8 %	19	4,4 %	25	5,7 %	23	5,3 %
– traitement médical	16	11,0 %	2	1,4 %	5	3,4 %	24	16,6 %
Fournitures médicales	31	10,1 %	14	4,6 %	40	13,0 %	20	6,5 %
Total	**782**	**8,0 %**	**574**	**5,8 %**	**1 120**	**11,4 %**	**488**	**5,0 %**

	Région 05		Région 06 A		Région 06 B		Région 06 C	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	95	7,1 %	160	12,0 %	88	6,6 %	154	11,5 %
Déménagement	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Adaptation de domicile	54	8,6 %	109	17,3 %	55	8,7 %	96	15,2 %
Adaptation de véhicule	6	6,4 %	26	27,7 %	7	7,4 %	14	14,9 %
Formation et recyclage	0	0,0 %	9	10,3 %	1	1,1 %	7	8,0 %
Honoraires professionnels	161	6,2 %	385	14,9 %	169	6,5 %	355	13,7 %
Équipements	251	5,3 %	1 372	28,8 %	378	7,9 %	840	17,6 %
– audition et signalisation	121	3,8 %	1 092	33,9 %	197	6,1 %	606	18,8 %
– communication	3	4,5 %	18	26,9 %	4	6,0 %	8	11,9 %
– vision	2	2,4 %	17	20,7 %	7	8,5 %	13	15,9 %
– informatique	3	6,8 %	21	47,7 %	0	0,0 %	2	4,5 %
– locomotion	24	7,5 %	54	16,9 %	25	7,8 %	38	11,9 %
– hygiène corporelle	50	11,1 %	100	22,1 %	70	15,5 %	84	18,6 %
– activités quotidiennes	30	6,9 %	58	13,3 %	66	15,1 %	78	17,9 %
– traitement médical	18	12,4 %	12	8,3 %	9	6,2 %	11	7,6 %
Fournitures médicales	23	7,5 %	64	20,8 %	24	7,8 %	50	16,3 %
Total	**590**	**6,0 %**	**2 125**	**21,7 %**	**722**	**7,4 %**	**1 516**	**15,4 %**

Tableau XVIII (suite)

Raison des demandes par région 1988-1989

	Région 07		Région 08		Région 09		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	81	6,1 %	216	16,1 %	110	8,2 %	1 338	100,0 %
Déménagement	0	0,0 %	0	0,0 %	1	25,0 %	4	100,0 %
Adaptation de domicile	45	7,1 %	28	4,4 %	27	4,3 %	631	100,0 %
Adaptation de véhicule	3	3,2 %	6	6,4 %	4	4,3 %	94	100,0 %
Formation et recyclage	53	60,9 %	5	5,7 %	1	1,1 %	87	100,0 %
Honoraires professionnels	468	18,1 %	119	4,6 %	58	2,2 %	2 586	100,0 %
Équipements	247	5,2 %	189	4,0 %	196	4,1 %	4 768	100,0 %
— audition et signalisation	133	4,1 %	89	2,8 %	132	4,1 %	3 222	100,0 %
— communication	10	14,9 %	1	1,5 %	6	9,0 %	67	100,0 %
— vision	3	3,7 %	7	8,5 %	3	3,7 %	82	100,0 %
— informatique	2	4,5 %	1	2,3 %	2	4,5 %	44	100,0 %
— locomotion	22	6,9 %	13	4,1 %	13	4,1 %	320	100,0 %
— hygiène corporelle	29	6,4 %	10	2,2 %	18	4,0 %	452	100,0 %
— activités quotidiennes	41	9,4 %	31	7,1 %	18	4,1 %	436	100,0 %
— traitement médical	7	4,8 %	37	25,5 %	4	2,8 %	145	100,0 %
Fournitures médicales	22	7,2 %	13	4,2 %	6	2,0 %	307	100,0 %
Total	**919**	**9,4 %**	**576**	**5,9 %**	**403**	**4,1 %**	**9 815**	**100,0 %**

Tableau XVIIIA

Raison des demandes dans chaque région 1988-1989

	Région 01		Région 02		Région 03		Région 04	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	119	15,2%	92	16,0%	151	13,5%	72	14,8%
Déménagement	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%
Adaptation de domicile	63	8,1%	79	13,8%	29	2,6%	46	9,4%
Adaptation de véhicule	5	0,6%	10	1,7%	7	0,6%	6	1,2%
Formation et recyclage	2	0,3%	1	0,2%	6	0,5%	2	0,4%
Honoraires professionnels	261	33,4%	95	16,6%	395	35,3%	120	24,6%
Équipements	300	38,4%	283	49,3%	492	43,9%	220	45,1%
— audition et signalisation	137	17,5%	210	36,6%	375	33,5%	130	26,6%
— communication	2	0,3%	3	0,5%	7	0,6%	5	1,0%
— vision	12	1,5%	4	0,7%	11	1,0%	3	0,6%
— informatique	3	0,4%	1	0,2%	7	0,6%	2	0,4%
— locomotion	43	5,5%	22	3,8%	40	3,6%	26	5,3%
— hygiène corporelle	40	5,1%	22	3,8%	22	2,0%	7	1,4%
— activités quotidiennes	47	6,0%	19	3,3%	25	2,2%	23	4,7%
— traitement médical	16	2,0%	2	0,3%	5	0,4%	24	4,9%
Fournitures médicales	31	4,0%	14	2,4%	40	3,6%	20	4,1%
Total	**782**	**100,0%**	**574**	**100,0%**	**1 120**	**100,0%**	**488**	**100,0%**

Tableau XVIIIA (suite)

Raison des demandes dans chaque région 1988-1989

	Région 05		Région 06 A		Région 06 B		Région 06 C	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	95	16,1%	160	7,5%	88	12,2%	154	10,2%
Déménagement	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Adaptation de domicile	54	9,2%	109	5,1%	55	7,6%	96	6,3%
Adaptation de véhicule	6	1,0%	26	1,2%	7	1,0%	14	0,9%
Formation et recyclage	0	0,0%	9	0,4%	1	0,1%	7	0,5%
Honoraires professionnels	161	27,3%	385	18,1%	169	23,4%	355	23,4%
Équipements	251	42,5%	1 372	64,6%	378	52,4%	840	55,4%
— audition et signalisation	121	20,5%	1 092	51,4%	197	27,3%	606	40,0%
— communication	3	0,5%	18	0,8%	4	0,6%	8	0,5%
— vision	2	0,3%	17	0,8%	7	1,0%	13	0,9%
— informatique	3	0,5%	21	1,0%	0	0,0%	2	0,1%
— locomotion	24	4,1%	54	2,5%	25	3,5%	38	2,5%
— hygiène corporelle	50	8,5%	100	4,7%	70	9,7%	84	5,5%
— activités quotidiennes	30	5,1%	58	2,7%	66	9,1%	78	5,1%
— traitement médical	18	3,1%	12	0,6%	9	1,2%	11	0,7%
Fournitures médicales	23	3,9%	64	3,0%	24	3,3%	50	3,3%
Total	**590**	**100,0%**	**2 125**	**100,0%**	**722**	**100,0%**	**1 516**	**100,0%**

	Région 07		Région 08		Région 09		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Déplacement	81	8,8%	216	37,5%	110	27,3%	1 338	13,6%
Déménagement	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	4	0,0%
Adaptation de domicile	45	4,9%	28	4,9%	27	6,7%	631	6,4%
Adaptation de véhicule	3	0,3%	6	1,0%	4	1,0%	94	1,0%
Formation et recyclage	53	5,8%	5	0,9%	1	0,2%	87	0,9%
Honoraires professionnels	468	50,9%	119	20,7%	58	14,4%	2 586	26,3%
Équipements	247	26,9%	189	32,8%	196	48,6%	4 768	48,6%
— audition et signalisation	133	14,5%	89	15,5%	132	32,8%	3 222	32,8%
— communication	10	1,1%	1	0,2%	6	1,5%	67	0,7%
— vision	3	0,3%	7	1,2%	3	0,7%	82	0,8%
— informatique	2	0,2%	1	0,2%	2	0,5%	44	0,4%
— locomotion	22	2,4%	13	2,3%	13	3,2%	320	3,3%
— hygiène corporelle	29	3,2%	10	1,7%	18	4,5%	452	4,6%
— activités quotidiennes	41	4,5%	31	5,4%	18	4,5%	436	4,4%
— traitement médical	7	0,8%	37	6,4%	4	1,0%	145	1,5%
Fournitures médicales	22	2,4%	13	2,3%	6	1,5%	307	3,1%
Total	**919**	**100,0%**	**576**	**100,0%**	**403**	**100,0%**	**9 815**	**100,0%**

Les équipements constituent 48,6 % des besoins exprimés, les équipements et prothèses pour les personnes ayant une déficience auditive représentent 32,8 %. Les autres besoins principaux de demandes sont les honoraires professionnels (26,3 %) et les frais de déplacements (13,6 %).

Les besoins pour l'adaptation de domicile apparaissent dans 6,4 % des demandes.

6.3 Dossiers à traiter et liste d'attente

Au 31 mars 1989, il y avait 14 864 dossiers à traiter, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année dernière. De ce nombre, 4 453 étaient en liste d'attente, ce qui représente une augmentation de 1 311 dossiers ou de 41,7 % par rapport à l'année dernière.

L'OPHQ a fermé 3 764 dossiers durant l'année. Depuis les débuts de l'OPHQ, sur les 32 236 demandes reçues, 17 372 dossiers ont été fermés parce que les besoins étaient satisfaits, parce que la personne était décédée ou pour d'autres raisons comme la non-admissibilité.

6.4 Aide matérielle accordée

L'aide matérielle accordée se répartit selon les différents éléments du programme comme le représente le tableau XIX. La comparaison avec les années antérieures ne peut se faire pour chacun des éléments, le système de statistiques ayant été modifié pour 1988-1989.

En 1988-1989, l'OPHQ a autorisé 11 877 octrois d'aide matérielle pour un montant total de 22 426 994 $. Il s'agit d'une augmentation de 30 % par rapport à l'année 1987-1988, elle-même en augmentation de 62 % par rapport à l'année précédente.

	Aide matérielle autorisée	Augmentation par rapport à 1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
1988-1989	22 426 994 $	183 %	142 %	111 %	30 %
1987-1988	17 211 719 $	117 %	85 %	62 %	
1986-1987	10 643 785 $	34 %	14 %		
1985-1986	9 283 892 $	17 %			
1984-1985	7 934 987 $				

Le coût moyen par octroi est passé de 1 613 $ à 1 888 $.

Les octrois pour équipements représentent 9,7 % de l'aide autorisée par rapport à 18,3 % l'année dernière. Le nombre d'octrois pour les équipements a diminué de 12 % par rapport à l'année dernière; (le montant total de 2 176 808 $, dé 31 %, et le coût moyen par octroi, de 13 %). Les équipements et prothèses pour les personnes ayant une déficience auditive représentent 4 % de l'aide autorisée : c'est 6,5 % de moins que l'année dernière.

Tableau XIX
Aide matérielle autorisée

	1984-1985			1985-1986			1986-1987		
	Nombre d'octrois	$	%	Nombre d'octrois	$	%	Nombre d'octrois	$	%
Déplacements	1 004	709 661	8,9	1 320	749 983	8,1	1 843	1 064 980	10,0
Déménagement									
Adaptation de domicile	530	2 409 872	30,4	684	2 981 899	32,1	452	1 960 302	18,4
Adaptation de véhicule	168	454 414	5,7	135	343 277	3,7	97	305 929	2,9
Formation et recyclage	6	11 018	0,1	5	14 088	0,2	7	3 830	0,0
Équipements	3 229	3 057 374	38,5	3 809	2 899 937	31,2	3 093	2 194 732	20,6
– audition et signalisation									
– communication									
– vision									
– informatique									
– locomotion									
– hygiène corporelle									
– activités quotidiennes									
– traitement médical									
Fournitures médicales									
Honoraires professionnels									
Intervention/ministères									
Divers	655	1 292 648	16,3	1 115	2 304 708	24,8	1 892	5 114 012	48,0
Total	**5 592**	**7 934 987**	**100,0**	**7 068**	**9 293 892**	**100,0**	**7 384**	**10 643 785**	**100,0**

	1987-1988			1988-1989		
	Nombre d'octrois	$	%	Nombre d'octrois	$	%
Déplacements	2 087	1 492 645	8,7	2 216	1 386 436	6,2
Déménagement	6	3 093	0,0	16	20 400	0,1
Adaptation de domicile	449	2 052 714	11,9	300	1 325 444	5,9
Adaptation de véhicule	148	588 778	3,4	187	494 806	2,2
Formation et recyclage	1	4 000	0,0	4	6 935	0,0
Équipements	4 435	3 155 171	18,3	3 459	2 176 808	9,7
– audition et signalisation				1 350	904 101	4,0
– communication				133	80 155	0,4
– vision				50	63 698	0,3
– informatique				81	215 887	1,0
– locomotion				438	218 729	1,0
– hygiène corporelle				593	313 099	1,4
– activités quotidiennes				670	288 164	1,3
– traitement médical				144	92 975	0,4
Fournitures médicales	499	427 336	2,5	827	731 862	3,3
Honoraires professionnels	1 108	3 618 003	21,0	4 863	16 270 575	72,5
Intervention/ministères				5	13 728	0,1
Divers	1 940	5 869 979	34,1			
Total	**10 673**	**17 211 719**	**100,0**	**11 877**	**22 426 994**	**100,0**

N.B. À cause d'un changement dans la façon d'établir les statistiques, la comparaison avec les années antérieures ne peut se faire pour tous les éléments du programme.

7.1.1 Subventions

L'organisme de promotion est ainsi défini dans la loi : « Tout organisme constitué en vertu d'une loi du Québec qui s'occupe principalement de la défense des droits, de la promotion des intérêts et de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ».

L'OPHQ accorde des subventions à des organismes de promotion en vue de stimuler leur contribution à la promotion des intérêts des personnes handicapées. Plus particulièrement, l'OPHQ encourage les activités suivantes :

- regrouper les personnes handicapées ou les parents de personnes handicapées;
- informer les personnes handicapées ou les parents de personnes handicapées de leurs droits;
- contribuer à la formation des membres;
- identifier les besoins des personnes handicapées;
- améliorer la connaissance qu'a le public des personnes handicapées;
- surveiller, revendiquer, représenter et défendre les droits et intérêts des personnes handicapées;
- susciter la création de services.

L'OPHQ reconnaît trois catégories d'organismes :

- l'organisme de base couvrant une ou plusieurs municipalités;
- le regroupement régional d'organismes de base, regroupant au moins six organismes de promotion sur un territoire donné;
- l'organisme provincial.

En 1988-1989, l'OPHQ a accordé des subventions à 265 organismes. Elles ont totalisé 2 090 496 $. Les subventions sont partagées entre les organismes provinciaux (46 %), les regroupements régionaux (23 %) et les organismes de base (29 %). Le solde (2 %) a permis la réalisation de projets spéciaux (tableau XX, XXI, XXII).

Tableau XX

Répartition des subventions

	1987-1988		1988-1989	
	Nombre	**Subvention**	**Nombre**	**Subvention**
Organismes de base	209	27 %	217	29 %
Regroupements régionaux	17	23 %	16	23 %
Organismes nationaux	19	47 %	19	46 %
Projets spéciaux	14	3 %	14	2 %

Tableau XXI

Liste des associations subventionnées en 1988-1989

Organismes nationaux	Montant octroyé
Aide aux personnes obèses handicapées du Québec	32 000 $
Association canadienne de la santé mentale	65 000 $
Association des paraplégiques du Québec	32 000 $
Association du Québec pour l'intégration sociale	85 000 $
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs	79 700 $
Association générale des insuffisants rénaux	32 000 $
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels	74 400 $
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec	47 900 $
Association de personnes de petite taille	32 000 $
Auto-psy	47 900 $
Brulam	15 000 $
Centre québécois de la déficience auditive	58 500 $
Comité provincial des malades	32 000 $
Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec	45 000 $
Fédération des personnes amputées du Québec	30 000 $
Fédération québécoise des laryngectomisés	40 000 $
Ligue de l'épilepsie du Québec	63 800 $
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec	68 600 $
Société québécoise de l'autisme	71 300 $
Total : 19 organismes	**952 100 $**

Tableau XXIII

Répartition des subventions par région administrative

Région	Organismes de base	Regroupements	Total
01	62 000 $	60 000 $	122 000 $
02	63 875 $	30 000 $	93 875 $
03	89 950 $	60 000 $	149 950 $
04	49 370 $	60 000 $	109 370 $
05	39 800 $	32 000 $	71 800 $
06A	98 500 $	50 965 $	149 465 $
06B	47 000 $	60 000 $	107 000 $
06C	70 940 $	60 000 $	130 940 $
07	26 000 $	32 000 $	58 000 $
08	44 500 $	32 000 $	76 500 $
09	19 500 $	—	19 500 $
Total	**611 435 $**	**476 965 $**	**1 088 400 $**
Projets spéciaux :	**49 996 $**		**49 996 $**

7.2 Droits

L'OPHQ a préparé un cadre de réflexion sur l'euthanasie en vue d'aider le Conseil d'administration dans ses discussions sur le sujet.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a collaboré à la clarification de la problématique de l'accès aux services juridiques dans le cas d'adultes vulnérables. La concertation établie avec le nouveau bureau du Secrétariat d'État au Saguenay a assuré le financement de projets visant la promotion des droits et des intérêts des personnes handicapées.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a assuré le suivi d'un dossier auprès de la Commission des droits de la personne où deux situations de discrimination en intégration scolaire sont à l'étude.

Chapitre 8
L'organisation administrative

8.1 Ressources humaines

Pour l'exercice financier 1988-1989, les postes permanents autorisés étaient de 123 et un budget pour des ressources occasionnelles de 1 927 899 $ a été alloué. Ces effectifs se répartissaient ainsi :

	88-04-01			89-03-31		
	Autorisés	En place	P.H.	Autorisés	En place	P.H.
Hors-cadre	1	1		1	1	
Cadres supérieurs	9	9		9	6	
Professionnels-les	56	56	6	56	56	6
Fonctionnaires	57	57	8	57	56	7
Total	**123**	**123**	**14**	**123**	**119**	**13**
Effectifs occasionnels		79	23		96	23

Vingt membres du personnel régulier ont quitté l'Office et la quasi-totalité ont été remplacés-es. Seize personnes ont fait l'objet de mouvement à l'interne. Quatre-vingt-une personnes ont été employées à titre occasionnel et la majorité ont vu leur contrat prolongé ou renouvelé.

665 jours ont été consacrés à la formation du personnel, soit une moyenne de 5,4 jours/personne par membre du personnel régulier, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente.

Une tournée d'information a été faite auprès de tout le personnel de l'Office afin de leur faire connaître les différents services qu'ils peuvent obtenir au Service des ressources humaines.

8.2 Communications

Les communications couvrent les domaines suivants :

- l'accueil et le renseignement;
- la production d'outils d'information (périodiques, dépliants, brochures, vidéogrammes, etc.);
- les relations publiques (relations de presse, congrès, expositions, etc.);
- l'acquisition, la diffusion et le prêt de documentation, le conseil et l'accès à la documentation.

8.2.1 Accueil et renseignement

L'OPHQ continue de recevoir de nombreux appels téléphoniques en provenance des personnes handicapées ou des intervenant-e-s pour obtenir des interventions ou des conseils. Le personnel peut les référer, s'il y a lieu, aux ressources pouvant le mieux répondre à leurs besoins. Au cours de cette année, la Direction des communications et services juridiques a accueilli une quinzaine de visiteurs de l'extérieur du Québec.

8.2.2 Production d'outils d'information

La *Revue OPHQ* a paru à six reprises au cours de l'année et les thèmes retenus ont été le soutien aux familles, les communications en médias substituts et le travail soutenu et adapté. Un numéro a été réalisé sur le dixième anniversaire de l'Office et un autre a été consacré au vocabulaire à utiliser pour parler des personnes handicapées. La *Revue OPHQ* de janvier a pris la forme d'un calendrier illustrant les différents thèmes de *À part... égale*.

Dernière Heure, qui est un supplément à la *Revue OPHQ* et qui est distribué aux intervenants et associations, a été publié à six reprises. *Info-Express*, le journal interne de l'Office, a paru à onze reprises.

L'OPHQ a édité trente-cinq documents en cours d'année. Trois de ces productions ont été réalisées en collaboration avec le ministère des Communications. Vingt-sept documents ont fait l'objet de réimpressions. Parmi les nouvelles publications, notons le document *Les rôles futurs de l'OPHQ* et des dépliants sur l'accessibilité universelle et la formation des ressources.

Deux vidéos de trente minutes ont été produits : *Un trou dans les nuages*, qui porte sur le retour dans

le milieu de personnes ayant une déficience psychique et une version télévision de *La Grande Sortie*.

Ces divers outils de communication sont accessibles sur cassette aux personnes qui ne peuvent lire l'imprimé. Certains documents ont été transcrits en braille. Les documents audio-visuels sont sous-titrés pour les personnes sourdes.

8.2.3 Relations publiques

Près d'une centaine de demandes de journalistes ont été adressées à l'OPHQ, sensiblement le même nombre que l'an dernier. Plusieurs de ces demandes étaient reliées à l'émission de la vignette de stationnement et à l'aide matérielle.

L'Office a tenu une conférence de presse conjointe avec la Commission des droits de la personne et la Protection de la jeunesse pour défendre les droits des élèves handicapé-e-s à l'intérieur du projet de loi 107. Une autre conférence de presse a été organisée pour connaître le programme d'émission des vignettes amovibles.

Une trentaine de participations à divers événements ont eu lieu au cours de l'année. Mentionnons la participation de l'OPHQ au 3e Congrès psychiatrique et social à Val d'Or, à la Conférence internationale pour le développement de la technologie en réadaptation à Montréal, au Symposium sur la réadaptation et l'ergonomie (Québec) et à la Conférence internationale pour le développement de la technologie en réadaptation (Montréal). Un soutien important a été apporté à l'organisation de la Semaine nationale des personnes handicapées.

Dans l'ensemble des régions, l'OPHQ est invité à participer à des activités de représentations de toutes sortes : conférence de presse, colloque, kiosque, salon, assemblée générale des associations ou des regroupements régionaux.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a contribué à la réalisation du Salon Info-Hand en juin 1988.

En Montérégie, l'Office a participé à un comité qui a préparé un atelier de sensibilisation au colloque de la Fédération des directeurs d'écoles.

Dans l'Outaouais, plusieurs sessions d'information ont été dispensées auprès d'étudiants et d'intervenants du réseau de la santé et des services sociaux sur les rôles et fonctions de l'OPHQ et sur la politique d'ensemble *À part... égale*.

En Abitibi — Témiscamingue et sur la Côte-Nord, l'OPHQ a participé à des émissions radiophoniques et télévisées afin d'informer la population sur différents dossiers touchant les personnes handicapées.

8.2.4 Documentation

Le centre de documentation répond aux besoins d'information documentaire de l'OPHQ, des personnes handicapées et de tous les intéressés.

370 nouveaux titres ont été achetés au cours de l'année ainsi que 1 325 exemplaires supplémentaires de ces documents. Le Centre est abonné à 200 périodiques.

877 documents ont été catalogués et analysés. En ce qui concerne le prêt, 2 690 documents ont été mis en circulation. 2 277 documents ont été empruntés par le personnel de l'OPHQ. 302 documents ont été empruntés par les usagers externes et 111 documents ont été consultés par le biais du prêt entre bibliothèques. Un total de 102 prêts de documents audiovisuels a été fait. Une quarantaine de vidéos a été visionnée sur place. Le Centre a reçu 887 demandes de diffusion d'outils de références et de documentation gratuite. 160 443 documents ont été diffusés. 75 784 documents ont été acheminés à l'interne et aux bureaux régionaux. 84 659 documents ont été diffusés lors des congrès et directement à l'externe.

Le Centre continue à mettre à jour et à diffuser une collection d'environ 150 bibliographies thématiques signalant les documents disponibles.

Le Centre a continué à mettre à jour et à harmoniser deux bases de données bibliographiques : la base du Centre et la base complémentaire signalant les documents sur les personnes handicapées qui ne sont pas disponibles au Centre. Un nouveau système automatique de prêts a été conçu.

Deux nouveaux ouvrages de référence ont été publiés aux Publications du Québec et lancés en 1988. Il s'agit de la Bibliographie québécoise sur les personnes handicapées signalant près de 5 000 notices bibliographiques et deux répertoires de 300 documents audiovisuels sur les personnes handicapées. Le lexique français-anglais des termes utilisés par l'OPHQ a également été mis à jour et publié à l'interne en janvier 1989.

La collection de périodiques du Centre a été signalée à la Bibliothèque administrative au ministère des Communications qui publiera en 1989 le catalogue collectif des périodiques des bibliothèques gouvernementales du Québec.

En octobre 1988, le centre de documentation a participé au congrès annuel de l'ASTED (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation) à titre d'exposant.

Dans le cadre du Réseau d'accès à la documentation sur les personnes handicapées, un bibliothécaire a été embauché à court terme et encadré pour donner un soutien technique aux organismes du réseau. Un projet de charte a aussi été préparé pour le Réseau.

Le Comité de la mise à jour du *Thésaurus : Personne handicapée* a rempli son mandat de cueillette de nouveaux descripteurs. Une collaboration avec la France a été amorcée dans le but d'une coédition d'un thésaurus francophone et la mise en service d'une banque de données bibliographiques sur le handicap.

Le Centre s'est aussi impliqué dans la conceptualisation et l'animation de la chronique documentation à *Nous sommes encore là*, une émission du canal 9 (Vidéotron) concernant les personnes handicapées. Quatre chroniques annuelles sont prévues.

Un groupe de travail sur la discrimination dans les langages documentaires a été créé auprès de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de documentation.

À partir du 1er décembre, la gestion documentaire a été transférée à la Direction des communications et des services juridiques. Un plan de travail a été élaboré pour l'implantation de la gestion documentaire. Les procédures et le cahier de formation ont été finalisés.

8.3 Ressources financières et matérielles

C'est finalement en novembre 1988 que les effectifs du siège social de l'Office étaient tous réunis au même endroit, soit au 309, rue Brock à Drummondville, grâce à un agrandissement majeur de l'immeuble existant. Ainsi, les directions de l'administration et des programmes nationaux localisés jusqu'à ce moment dans les anciens locaux du Cégep de Drummondville se joignaient aux autres entités administratives du siège social.

En octobre 1988, le bureau régional de Longueuil a déménagé dans l'édifice Place Charles-Lemoyne situé près du métro de Longueuil.

Tableau XXIII
État comparatif du budget

	1987-1988 $	1988-1989 $	%
Fonctionnement			
Traitements	5 640,0	5 994,8	6,3 %
Autres dépenses	2 155,1	2 486,9	15,4 %
Capital	122,2	114,3	(6,5)
Transfert	30,9	32,0	3,5 %
Prêts et avances	—	5,0	N/A
Sous-total	**7 948,2**	**8 633,0**	**8,6 %**
Transfert			
Aide matérielle	15 898,6	20 329,4	27,9 %
Centre de travail adapté	20 063,6	20 624,8	2,8 %
Contrat d'intégration au travail	1 852,9	2 187,4	18 %
Organisme de promotion	1 850,5	2 090,5	13,9 %
Sous-total	**39 665,6**	**45 232,1**	**14 %**
Total	**47 613,8**	**53 865,1**	**13,1 %**

Tableau XXIV
État de l'évolution des dépenses

	1987-1988	1988-1989	Variation %
Fonctionnement			
Traitements	5 619,0	5 978,0	6,4 %
Autres dépenses	1 828,7	2 363,2	29,6 %
Capital	121,9	111,1	(8,9) %
Transfert	30,9	32,0	3,5 %
Sous-total	**7 600,5**	**8 484,3**	**11,6 %**
Transfert			
Aide matérielle	15 887,3	20 284,0	27,7 %
Centre de travail adapté	20 056,8	20 622,7	2,8 %
Contrat d'intégration au travail	1 620,0	2 182,8	34,7 %
Organisme de promotion	1 850,5	2 090,5	13,0 %
Sous-total	**39 414,6**	**45 180,0**	**14,6 %**
Total	**47 015,1**	**53 664,3**	**14,1 %**

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en juillet 1990
sur les presses de l'imprimerie
Graphique Système A. Ltée